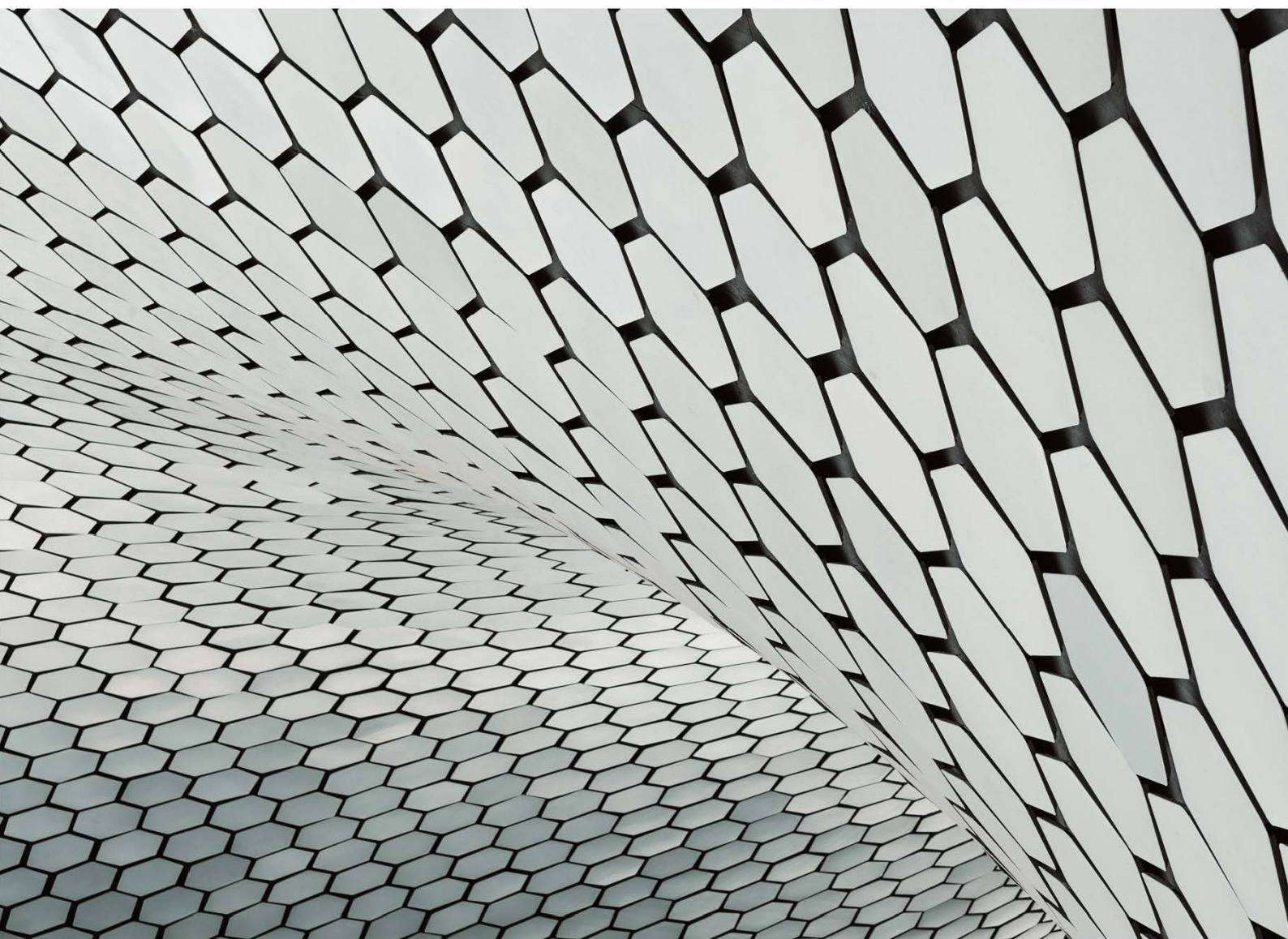




IFRS[®]
Foundation

Guide d'évaluation de l'état de préparation des territoires à l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB



AVANT-PROPOS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
INTRODUCTION	6
STRUCTURE DE L'ÉVALUATION ET DU GUIDE	8
Aide à la décision pour l'élaboration d'une feuille de route en vue de l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB.....	9
Processus réglementaire : comment ?.....	9
Entités comptables : qui ?.....	9
Exigences : quoi ?.....	9
Préparation : quand ?.....	10
Mesures potentielles.....	10
DOMAINES DE PRÉPARATION JURIDICTIONNELLE.....	11
État de préparation de l'écosystème.....	12
Axe d'évaluation A : architecture réglementaire et fondements institutionnels.....	12
Axe d'évaluation B : professionnels du reporting et services professionnels.....	14
Axe d'évaluation C : infrastructure de l'information et des données.....	18
État de préparation des préparateurs.....	23
Axe d'évaluation D : maturité, compétences et capacités spécialisées.....	23
Axe d'évaluation E : connaissance des obligations d'information et pratiques de reporting.....	27
État de préparation du système de soutien.....	33
Axe d'évaluation F : système de soutien.....	33
APPROCHES D'ÉVALUATION POTENTIELLES.....	41
Cartographie de l'écosystème.....	41
Analyse documentaire.....	41
Enquêtes.....	41
Implication des parties prenantes.....	42
ÉTAPES SUIVANTES.....	43

AVANT-PROPOS

Nous avons le plaisir de vous présenter cette publication, élaborée en étroite collaboration avec des partenaires de mise en œuvre, notamment des banques multilatérales de développement, des agences de développement et des organisations de comptables professionnels. Nous sommes également profondément reconnaissants envers les nombreuses autorités de réglementation, normalisateurs et autres acteurs du marché qui ont partagé leur expérience et leurs conseils pour éclairer ce travail.

Nous remercions tout particulièrement le Groupe de la Banque mondiale (la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI)) et la Fédération Internationale des Experts-Comptables (IFAC) pour leurs contributions généreuses à cette publication sous forme d'encadrés. Ces encadrés comprennent des exemples concrets et des enseignements tirés de leurs programmes respectifs, de leurs engagements au sein des pays et de leurs travaux de recherche et d'analyse. Leurs contributions ont renforcé la pertinence pratique et l'applicabilité mondiale du présent document.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

À la suite du lancement en juin 2023 des normes inaugurales par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), de la norme IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et de la norme IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, la Fondation IFRS (la Fondation) a fait part de son engagement à aider les autorités de réglementation des marchés de capitaux et les autres autorités compétentes à adopter ou à utiliser les normes et à soutenir les entités comptables dans le cadre de l'application des normes.

Au titre de cet engagement, la Fondation a élaboré une série de documents de soutien à l'adoption en vertu de son [Programme de mise en œuvre réglementaire](#). Il s'agit notamment du [Premier guide juridictionnel pour l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB](#) (Guide juridictionnel), du [Guide pour examiner le bien-fondé de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB](#) (Guide d'examen du bien-fondé), de l'[Outil pour examiner le bien-fondé de l'adoption ou autre utilisation des normes de l'ISSB](#) (Outil d'examen du bien-fondé) et de l'[Outil pour élaborer une feuille de route juridictionnelle](#) (outil d'élaboration d'une feuille de route). Le présent *Guide d'évaluation de l'état de préparation des territoires* et l'*Outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires* qui l'accompagne s'ajoutent à cet ensemble de ressources. Conçus pour compléter les autres documents de soutien à l'adoption, ces supports proposent une approche structurée pour la réalisation d'évaluations de l'état de préparation des territoires — en les aidant à prendre des décisions éclairées quant à l'adoption ou à toute autre utilisation des normes¹ de l'ISSB et à identifier les domaines dans lesquels il pourrait être nécessaire d'apporter un soutien ciblé afin de garantir une divulgation de qualité des informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Ce guide met l'accent sur les domaines permettant aux entités ayant une responsabilité publique (PAE) de se préparer à une divulgation de qualité des informations financières à fournir en lien avec la durabilité.²

Ce *Guide d'évaluation de l'état de préparation des territoires* présente trois domaines de préparation qui se renforcent mutuellement (se référer au Graphique 1) :

- **l'état de préparation de l'écosystème** : le niveau de préparation de l'infrastructure institutionnelle et du marché pour faciliter une divulgation de qualité des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, y compris l'architecture réglementaire, la capacité de surveillance, les professionnels du reporting, les services de conseil et d'assurance, la disponibilité des données et le reporting numérique ;
- **l'état de préparation des préparateurs** : le niveau de préparation des entités à appliquer les normes IFRS S1 et IFRS S2, y compris la gouvernance, la dotation en ressources, l'utilisation préalable de cadres volontaires et la compréhension des mécanismes de proportionnalité ; et
- **l'état de préparation du système de soutien** : la capacité des partenaires de développement, des organismes comptables et autres à contribuer à remédier aux lacunes en matière de capacités et à soutenir la mise en œuvre.³

1 Dans le *Guide juridictionnel*, l'expression « adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB » fait référence à l'éventail des approches auxquelles les territoires peuvent recourir pour « adopter, appliquer ou être informés par les normes de l'ISSB » lors de l'introduction d'obligations d'informations à fournir en lien avec la durabilité dans leurs cadres juridiques et réglementaires. Cet éventail comprend des approches qui impliquent l'adoption ou toute autre utilisation des normes IFRS S1 et IFRS S2, ainsi que l'introduction d'obligations d'information (ou de normes) locales liées à la durabilité, conçues pour produire des résultats fonctionnellement alignés sur ceux résultant de l'application des normes IFRS S1 et IFRS S2.

2 Dans ce document, les « entités » font référence aux entités ayant une responsabilité publique (PAE). Les PAE sont définies dans le *Guide juridictionnel* comme des entités :

- (a) dont les titres sont négociés sur un marché public ou les entités en cours d'émission de titres destinés à être négociés sur un marché public ; et
- (b) dont l'une des activités principales consiste à détenir des actifs à titre fiduciaire pour un large groupe de personnes extérieures et qui ont un poids significatif sur le territoire, indépendamment de la structure de leur actionnariat ou de leur statut de cotation.

Tout en reconnaissant que le champ d'application des obligations de publication d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité d'un territoire pourrait s'étendre au-delà des PAE, l'accent est mis dans ce guide sur l'écosystème de reporting qui facilite une divulgation de qualité par les PAE des informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Le *Guide juridictionnel* indique que lors de l'élaboration des profils juridictionnels, la Fondation intègre le degré de couverture total ou partiel des PAE dans le cadre des obligations de publication d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité (se référer à la section 3.3).

3 « Partenaires de développement » fait référence aux banques multilatérales de développement et aux agences de développement.

Graphique 1 : les trois domaines de l'évaluation de l'état de préparation des territoires



L'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires* qui l'accompagne présente les aspects clés de l'évaluation dans chacun de ces domaines, en encourageant toute décision visant l'adoption des normes par les territoires conformément à l'*outil d'élaboration d'une feuille de route*.

Les informations tirées d'une évaluation de l'état de préparation des territoires sont intégrées aux quatre domaines de décision clés de l'*outil d'élaboration d'une feuille de route* (processus réglementaire, entités comptables, exigences et état de préparation). Ces informations permettent également d'identifier les domaines dans lesquels un soutien est nécessaire parmi les préparateurs et dans l'écosystème de reporting afin de mieux cibler et hiérarchiser les actions de renforcement des capacités.

INTRODUCTION

Alors que [la dynamique se poursuit](#) en vue de l'adoption ou de toute autre utilisation des normes de l'ISSB, la Fondation s'est engagée à développer des outils et des ressources complets pour soutenir l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB.

L'[Ébauche du programme de mise en œuvre réglementaire](#) de la Fondation décrit les quatre phases illustratives qu'un territoire est conseillé de suivre en vue de l'adoption ou de toute autre utilisation des normes de l'ISSB :

- se familiariser aux normes de l'ISSB ;
- évaluer l'opportunité d'adopter ou d'utiliser autrement les normes de l'ISSB et tenir compte de l'état de préparation des territoires ;
- élaborer une feuille de route à cet effet ; et
- mettre en œuvre la feuille de route.

Dans la phase « évaluer l'opportunité d'adopter ou d'utiliser autrement les normes de l'ISSB et tenir compte de l'état de préparation des territoires », une approche structurée permettrait à un territoire de mieux comprendre l'état de préparation de son écosystème entourant l'élaboration de rapports d'entreprise afin de faciliter une divulgation de qualité des informations financières à fournir en lien avec la durabilité.⁴ Cette compréhension inclut la prise en compte de l'état de préparation des principaux acteurs de l'écosystème (par exemple, les autorités de réglementation des marchés financiers et autres autorités compétentes, les professionnels du reporting, les entreprises de services professionnels et les fournisseurs de données) et des préparateurs, ainsi que l'état de préparation du système de soutien plus large des partenaires de développement, des organismes comptables et autres. Dans la pratique, les territoires et les partenaires de mise en œuvre cherchent généralement à déterminer tout d'abord l'existence du soutien de l'écosystème avant d'évaluer l'état de préparation au niveau du préparateur.

L'évaluation de l'état de préparation des territoires permet à un territoire d'établir des priorités et de planifier une voie vers l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB et de s'assurer que son approche facilite une mise en œuvre de qualité qui répond aux besoins des marchés des capitaux tout en restant réaliste et alignée sur les circonstances nationales actuelles. Plus précisément, les évaluations de l'état de préparation permettent :

- d'éclairer la prise de décision lors de l'élaboration d'une feuille de route par le territoire (processus réglementaire, entités comptables, exigences et état de préparation) en vue de l'adoption ou de toute autre utilisation des normes de l'ISSB ;
- de fournir des analyses structurées et fondées sur des éléments probants concernant les dépendances susceptibles d'affecter le rythme, le champ d'application et l'ordonnancement des mesures réglementaires ;
- d'obtenir des informations et des preuves pouvant étayer les analyses coûts-avantages ;
- d'identifier les priorités en matière de renforcement des capacités et les besoins d'assistance technique pour améliorer les compétences des acteurs du marché, des autorités de réglementation et de l'écosystème au sens large ; et
- d'identifier les trajectoires et le rythme les plus appropriés pour l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB.

Ce guide présente tout d'abord l'objectif d'une évaluation de l'état de préparation du territoire et explique son lien avec d'autres éléments de la boîte à outils d'adoption, tels que le *Guide juridique*, le *Guide d'examen du bien-fondé* et l'*Outil d'élaboration d'une feuille de route*. Ce guide présente ensuite les trois domaines clés des évaluations de l'état de préparation des territoires (état de préparation de l'écosystème, état de préparation des préparateurs et état de préparation du système de soutien) et leurs axes d'évaluation connexes. Enfin, il décrit un ensemble d'approches potentielles de l'évaluation.

4 Une entité « met en œuvre » les normes de l'ISSB dans le cadre de la divulgation de ses informations financières à fournir en lien avec la durabilité, tandis qu'un territoire « adopte » les normes de l'ISSB dans son cadre juridique ou réglementaire.

Le présent guide est accompagné de l'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires*, qui est conçu pour faciliter l'application pratique des concepts qui y sont présentés. Pour chacun des quatre axes d'évaluation prévus dans ce document, l'outil définit :

- *l'objectif de l'évaluation* : les aspects fondamentaux de l'état de préparation qu'un territoire pourrait juger utile d'examiner ;
- *les approches de l'évaluation* : les moyens de recueillir des informations, y compris les sources de données et les méthodes d'engagement ;
- *les éléments à prendre en compte et des questions d'évaluation suggérées* : des orientations structurées visant à promouvoir une évaluation complète et cohérente ;
- *résultats et mesures potentiels* : exemples de décisions possibles et de mesures de suivi fondées sur les résultats de l'évaluation, alignés sur les domaines de décision de l'*outil d'élaboration d'une feuille de route*.

STRUCTURE DE L'ÉVALUATION ET DU GUIDE

Le présent guide repose sur une analyse documentaire des considérations relatives à l'état de préparation des territoires qui font partie des feuilles de route de nombreux territoires pour l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB. La Fondation a examiné les approches d'adoption dans différents territoires afin de comprendre la diversité des pratiques de reporting, des cadres réglementaires et des écosystèmes de reporting. La Fondation a complété cette analyse en travaillant avec des partenaires de mise en œuvre, tels que les banques multilatérales de développement, les agences de développement et les organismes comptables professionnels, et en recueillant les contributions des territoires à différents stades de leur processus d'adoption.

Par exemple, la Fondation a tiré des enseignements de la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les autorités de réglementation des marchés émergents, ainsi que du Comité des marchés émergents et de croissance de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) (se référer à l'encadré 11). Les travaux ont également été étayés par les rapports sur l'[état des lieux](#) du reporting en matière de durabilité et de l'assurance (se référer à l'encadré 7), qui sont élaborés chaque année dans le cadre d'une initiative de l'IFAC, en collaboration avec l'*American Institute of Certified Public Accountants* (AICPA) et le *Chartered Institute of Management Accountants* (CIMA), et le rapport 2024 de la Fondation, [Progrès en matière de publication d'informations relatives au climat des entreprises](#). Des informations provenant de diverses sources ont permis de s'assurer que l'outil d'accompagnement reflète les meilleures pratiques mondiales et les réalités pratiques auxquelles sont confrontés les territoires.

S'appuyant sur ce travail, la Fondation est d'avis que la divulgation de qualité des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, utile à la prise de décision, conformément aux normes de l'ISSB, nécessite une préparation juridictionnelle dans les trois domaines suivants : état de préparation de l'écosystème, état de préparation des préparateurs et état de préparation du système de soutien. Ce guide présente donc les axes d'évaluation pertinents pour chacun de ces trois domaines. Tout territoire ayant évalué ces domaines relatifs à l'état de préparation pourra élaborer de manière éclairée une feuille de route efficace en vue de l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB qui fixe des jalons appropriés pour guider les acteurs du marché tout au long du processus.

Le paragraphe 56 du guide sur l'état de préparation dans l'*outil d'élaboration d'une feuille de route* stipule :

La période au cours de laquelle un territoire exige la divulgation des informations à fournir en lien avec la durabilité peut dépendre de l'évaluation par le territoire de l'état de préparation du marché. Cette évaluation sera influencée par la maturité du territoire en matière de reporting de durabilité et les connaissances dont disposent les entités concernant les normes ou cadres de reporting volontaires liés à la durabilité. L'évaluation portera également sur l'état d'avancement de l'écosystème plus large du reporting en matière de durabilité, par exemple, l'existence d'un certain niveau d'expertise en matière d'informations à fournir en lien avec la durabilité sur le territoire, l'accès aux fournisseurs de services de données, à des outils d'analyse, à des services professionnels et à des fournisseurs de services d'assurance, et la capacité des autorités de réglementation à superviser et à faire appliquer la divulgation des informations à fournir en lien avec la durabilité.

En tenant compte de ces trois domaines, un territoire a la possibilité de développer des stratégies d'adoption cohérentes et alignées en interne, fondées sur la capacité réelle du système, plutôt que de traiter la préparation uniquement comme une question de calendrier.

Aide à la décision pour l'élaboration d'une feuille de route en vue de l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB

L'évaluation par une autorité de réglementation de l'état de préparation d'un territoire concernant ces trois aspects alimente les quatre domaines de décision clés de l'*outil d'élaboration d'une feuille de route* (processus réglementaire, entités comptables, exigences et état de préparation). Bien que certains axes d'évaluation et de décision paraissent plus alignés que d'autres (par exemple, alignement des capacités des préparateurs sur les entités comptables et de la disponibilité des données sur les obligations d'information), dans la pratique, chaque axe d'évaluation peut générer des informations qui couvrent les quatre domaines de décision clés.

Processus réglementaire : comment ?

L'*outil de développement d'une feuille de route* indique que les choix réglementaires d'un territoire, tels que l'adoption ou l'utilisation de toute autre manière des normes de l'ISSB par le biais de leur transposition dans la législation, la réglementation ou de règles de cotation en bourse, dépendent de son cadre juridique, réglementaire et institutionnel. Les évaluations de l'état de préparation peuvent aider à déterminer l'existence d'une infrastructure réglementaire habilitante et de mécanismes de surveillance et d'application. En cas de lacunes (par exemple, une autorité réglementaire limitée ou des mandats peu clairs), la feuille de route peut inclure des étapes juridiques ou institutionnelles préparatoires pour s'assurer du caractère pratique du processus réglementaire et de son alignement sur la capacité juridictionnelle.

Entités comptables : qui ?

Les évaluations de l'état de préparation peuvent aider les entités à anticiper et à se préparer aux différences susceptibles d'apparaître dans l'état de préparation des segments de marché, par exemple, les grandes entités cotées pourraient être mieux préparées à fournir des informations financières de qualité en lien avec la durabilité que les petites entités. Dans de telles situations, il pourrait être approprié d'instaurer l'application des obligations liées aux informations à fournir en lien avec la durabilité par étapes. Les feuilles de route permettent d'identifier les segments de marché à même d'appliquer les exigences par anticipation, en s'appuyant sur les informations tirées des évaluations de l'état de préparation pour justifier les délais et une application proportionnée.

Exigences : quoi ?

Les normes de l'ISSB définissent le contenu des informations financières à fournir. Le *Guide juridictionnel* met en garde les territoires contre la modification des exigences, à l'exception des extensions des allègements transitoires. Les modifications peuvent réduire la comparabilité et l'utilité des informations fournies pour les principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général. Les évaluations de l'état de préparation des territoires peuvent identifier des cas spécifiques où les entités pourraient rencontrer des difficultés à répondre aux exigences de reporting. L'identification de tels cas pourrait amener un territoire à décider initialement d'adopter des exigences climatiques prévues dans les normes de l'ISSB, d'adopter des normes de l'ISSB avec des allègements transitoires « limités » ou « prolongés », ou « d'incorporer partiellement » les normes de l'ISSB tout en se préparant à atteindre un objectif plus ambitieux à une date ultérieure.⁵

Les normes de l'ISSB sont conçues pour qu'une entité réponde aux besoins d'information des investisseurs, en les aidant à prendre des décisions concernant l'octroi de ressources à l'entité. Dans certains cas, un territoire peut envisager d'exiger des informations supplémentaires sur les questions de durabilité pour répondre aux besoins du territoire. Les évaluations de l'état de préparation peuvent également aider à déterminer si une entité peut répondre à des obligations supplémentaires en termes d'informations à fournir en lien avec la durabilité sans masquer les informations requises par les normes de l'ISSB pour répondre aux besoins des investisseurs.⁶

5 La section 3.4 du *Guide juridictionnel* décrit les approches juridictionnelles et les progrès réalisés en vue de l'introduction d'obligations concernant les informations à fournir en lien avec la durabilité, y compris l'extension des allègements transitoires ou l'intégration partielle des normes de l'ISSB. Ces descriptions sont appliquées dans les profils juridictionnels de la Fondation IFRS, qui résument les informations accessibles au public sur les approches des différents territoires en termes d'adoption et les principales décisions réglementaires publiées dans les feuilles de route des territoires ou d'autres documents de référence.

6 La norme IFRS S1 stipule qu'une entité peut présenter des informations exigées en vertu des normes de l'ISSB au même endroit que les informations fournies pour satisfaire à d'autres exigences, à condition que l'entité veille à ce que les informations financières fournies en lien avec la durabilité soient clairement identifiables et ne soient pas obscurcies par ces informations supplémentaires.

Préparation : quand ?

Les évaluations de l'état de préparation peuvent éclairer les décisions concernant la détermination de la date à laquelle les exigences en termes d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité entreront en vigueur. Les territoires moins matures en matière de reporting financier en lien avec la durabilité ou ceux qui font face à des contraintes de capacité peuvent juger l'introduction des exigences à une échelle réduite ou à un rythme plus lent plus appropriée (par exemple, en utilisant des périodes volontaires de reporting ou un déploiement progressif pour différents groupes d'entités). Les territoires plus expérimentés peuvent prendre des mesures plus immédiates pour atteindre leurs objectifs d'adoption en s'appuyant sur les connaissances, l'expérience et les pratiques existantes. L'*outil d'élaboration d'une feuille de route* définit des orientations sur la façon dont les territoires peuvent envisager l'ampleur et le rythme de l'adoption, ainsi que l'application des allègements transitoires.

Mesures potentielles

Lorsqu'une évaluation de l'état de préparation identifie des lacunes critiques dans la capacité des préparateurs ou de l'écosystème de soutien à fournir des informations de qualité en lien avec la durabilité, les conclusions découlant de cette évaluation peuvent également servir à définir des priorités juridictionnelles par le biais de mesures potentielles pour combler ces lacunes.

Ces mesures peuvent comprendre :

- des programmes de formation ciblés pour renforcer les connaissances techniques des préparateurs sur les normes de l'ISSB ;
- des initiatives à des fins de familiarisation avec le matériel pédagogique et les documents d'orientation publiés par la Fondation pour faciliter la mise en œuvre ;
- des efforts visant à élargir le pool de professionnels du reporting et à accroître l'expertise en matière d'assurance ;
- le développement d'une infrastructure de reporting numérique ; et
- la création de mécanismes de coordination interagences et de renforcement des capacités de supervision.

Les territoires peuvent également décider de collaborer avec des partenaires de développement et d'autres fournisseurs de systèmes de soutien pour accéder à une assistance technique, financer des améliorations de l'écosystème et promouvoir le partage des connaissances.

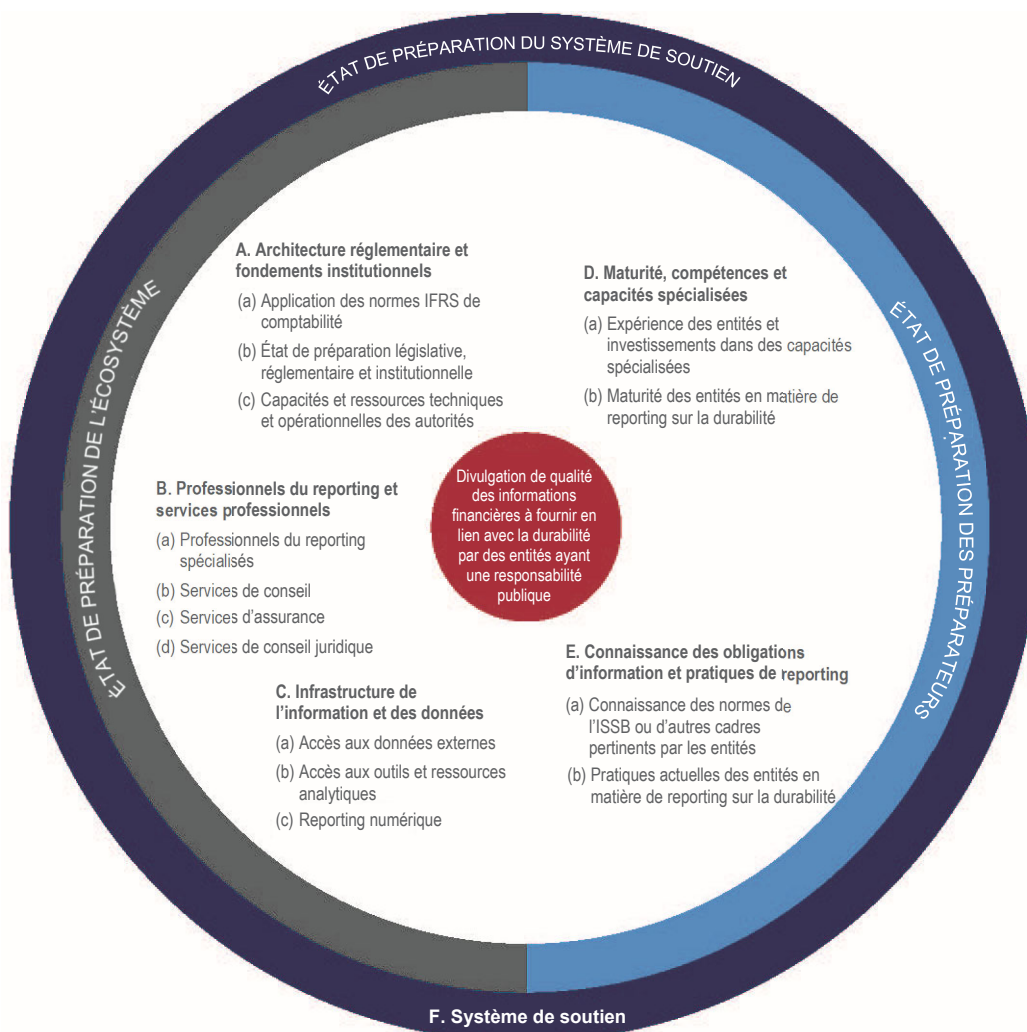
Suite à la prise de décisions par un territoire sur la base d'une évaluation de l'état de préparation, il peut les communiquer publiquement dans le cadre de la feuille de route réglementaire ou d'annonces politiques connexes. Le fait de communiquer ces décisions de manière transparente favorise la compréhension du marché, l'engagement des parties prenantes et l'apprentissage par les pairs. Ce processus contribue également à renforcer la compréhension des homologues réglementaires et des acteurs du marché qui opèrent au-delà des frontières concernant le contexte mondial. Dans le cadre de ses travaux visant à soutenir la transparence, la Fondation publie des profils juridictionnels.⁷ Ces documents résument les informations accessibles au public sur les approches des différents territoires en termes d'adoption et les principales décisions réglementaires dans un format structuré et accessible, permettant aux territoires et aux autres parties prenantes de comprendre et d'apprendre des approches des autres territoires. Les premiers profils ont été publiés en juin 2025, avec un ensemble de résumés sur les territoires toujours en phase de réflexion concernant l'approche à adopter. Les profils et résumés sont disponibles [ici](#).

⁷ Lors de l'élaboration des profils juridictionnels, la Fondation IFRS tient compte du degré de prise en compte total ou partiel des PAE dans le cadre des obligations relatives aux informations à fournir en lien avec la durabilité (se référer à la section 3.3 du *Guide juridictionnel*).

DOMAINES DE PRÉPARATION JURIDICTIONNELLE

La Fondation a identifié d'autres axes d'évaluation spécifiques pour chacun des trois domaines et les éléments associés à prendre en compte (se référer au Graphique 2). Ces domaines sont présentés plus en détail dans la présente section et développés dans l'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires*.

Graphique 2 : domaines, axes d'évaluation et éléments à prendre en compte



Les trois domaines de la préparation des territoires (état de préparation de l'écosystème, état de préparation des préparateurs et état de préparation du système de soutien) sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le présent guide aborde ces domaines à travers une séquence qui reflète la manière dont les autorités de réglementation ou les partenaires de mise en œuvre mettent généralement en pratique les évaluations de l'état de préparation.

État de préparation de l'écosystème

Ce domaine se concentre sur l'état de préparation de l'écosystème de reporting des autorités de réglementation, des professionnels du reporting, des services professionnels, des données et des services d'information pour permettre aux entités de divulguer des informations financières de qualité en lien avec la durabilité conformément aux normes de l'ISSB. Cet aspect englobe trois axes d'évaluation complémentaires :

- **Axe d'évaluation A : architecture réglementaire et fondements institutionnels ;**
- **Axe d'évaluation B : professionnels du reporting et services professionnels ; et**
- **Axe d'évaluation C : infrastructure de l'information et des données.**

Ces axes d'évaluation sont abordés dans les sections suivantes, qui présentent les principaux éléments à prendre en compte.

La Fondation reconnaît que les informations financières à fournir en lien avec la durabilité des entités reposent sur des informations provenant d'autres entités ou concernant d'autres entités tout au long de leurs chaînes de valeur, y compris des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux, sous réserve que ces informations facilitent la publication d'informations utiles à la prise de décision et axées sur les investisseurs. Dans ce contexte, les investissements réalisés dans l'écosystème de reporting, tels que l'amélioration de la disponibilité des données, des services professionnels et des capacités d'assurance, de l'infrastructure de reporting numérique et des orientations, peuvent soutenir le recours à des techniques d'estimation et des données de substitution par les entités, ainsi qu'améliorer l'accès aux données primaires. Ces améliorations pourraient également générer des effets de contagion positifs pour les entités qui ne publient pas de rapports financiers, y compris les petites et moyennes entités (PME). Au fil du temps, les capacités de marché peuvent s'en trouver renforcées.

Axe d'évaluation A : architecture réglementaire et fondements institutionnels

La légitimité relative à l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB par un territoire et la confiance y relative reposent sur la solidité et la cohérence de ses fondements juridiques, réglementaires et institutionnels. Il est donc important d'évaluer l'état de préparation de l'architecture réglementaire et des fondements institutionnels pour instaurer des obligations d'information exécutoires, superviser un processus de reporting financier lié à la durabilité de qualité et instaurer la confiance parmi les acteurs du marché des capitaux.

Dans le cadre de cette évaluation, il peut s'avérer utile de déterminer si les autorités de réglementation compétentes ont, ou sont bien placées pour obtenir, le mandat, les ressources et les capacités techniques et opérationnelles lui permettant d'instaurer, de superviser et d'appliquer les obligations relatives aux informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Sans ces éléments, il existe un risque accru d'hétérogénéité dans la mise en œuvre des exigences par les entités, de supervision et d'application incohérentes ou incomplètes des obligations de publication d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité, de coûts élevés relatifs à la conformité pour les préparateurs et de faible confiance des investisseurs dans les informations fournies.

Dans le cadre de l'évaluation du niveau de mise en place de l'architecture réglementaire et des fondements institutionnels nécessaires, un territoire peut juger utile de prendre en compte :

- **son application des normes IFRS de comptabilité.** Il convient tout d'abord d'évaluer la mesure dans laquelle les cadres institutionnels de l'information financière peuvent être mis à profit pour faciliter l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB.⁸ Si l'application des normes IFRS de comptabilité est déjà requise ou autorisée sur le territoire, ou si les principes comptables généralement reconnus (PCGR) sont en grande partie alignés sur les normes IFRS de comptabilité, les préparateurs et les autorités de réglementation seront déjà familiarisés aux concepts partagés, tels que les informations significatives, la fidélité et les principes de présentation et d'information. Dans ce cas, les préparateurs et les autorités de réglementation auront également une certaine compréhension des processus de gouvernance et d'établissement de normes de la Fondation. Il est également probable que des dispositions institutionnelles soient en place pour l'information financière, facilitant ainsi la divulgation des informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Une base conceptuelle partagée promeut un reporting financier et lié à la durabilité plus cohérent et soutient l'efficacité des systèmes de gouvernance et de contrôle internes des préparateurs (se référer à l'axe d'évaluation E), réduisant ainsi les coûts initiaux pour les préparateurs et les autorités de réglementation et les coûts récurrents liés à la conformité.
- **l'état de préparation législative, réglementaire et institutionnelle pour répondre aux obligations d'information financière en lien avec la durabilité.** Parmi les facteurs importants renforçant l'efficacité des obligations en matière d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité, citons l'existence d'un mandat de l'autorité compétente (ou des autorités) afin d'instaurer de telles obligations et de processus permettant de suivre le rythme des mises à jour ou des modifications des normes de l'ISSB. Afin de promouvoir une adoption juridictionnelle cohérente et unifiée, des dispositions sont nécessaires pour coordonner les responsabilités des autorités de réglementation et éviter les chevauchements ou les lacunes. Un niveau de préparation législative, réglementaire et institutionnelle solide permet une application, des mises à jour et une application cohérentes. À l'inverse, toute lacune pourrait nécessiter des modifications des instruments législatifs pour éviter une adoption tardive. Cet aspect de la préparation est étroitement lié au domaine de décision du processus réglementaire de *l'outil de développement d'une feuille de route*.
- **la capacité technique et opérationnelle des autorités à instaurer, superviser et appliquer les obligations relatives aux informations financières à fournir en lien avec la durabilité conformément aux normes de l'ISSB.** Comme point de départ, un territoire peut déterminer si l'autorité compétente est (ou les autorités sont) familière(s) avec la structure, les concepts et les exigences de divulgation des normes de l'ISSB. Cela inclut potentiellement toute expérience concernant les cadres qui ont éclairé le contenu des normes de l'ISSB (se référer à l'axe d'évaluation E). Peuvent également être pris en compte lors de l'évaluation les procédures de supervision, les mécanismes d'application et les ressources existants, y compris le personnel, l'expertise et les infrastructures, telles que les systèmes de classement et d'analyse numériques, qui soutiennent la supervision et l'application des obligations relatives aux informations financières à fournir en lien avec la durabilité conformément aux normes de l'ISSB. Au sein de certains territoires, il est probable que des capacités techniques et opérationnelles pertinentes aient été développées dans le cadre des activités de surveillance prudentielle existantes pour les banques et les compagnies d'assurance réglementées, notamment dans des domaines tels que les pratiques de gestion des risques liés aux changements climatiques, l'analyse de scénarios ou les tests de résistance. Bien que ces activités ne concernent pas les rapports financiers à usage général et ne soient donc pas directement conçues pour soutenir la supervision et l'application des obligations relatives aux informations à fournir en lien avec la durabilité, elles pourraient renforcer les capacités techniques sous-jacentes pertinentes, par exemple, en ce qui concerne la gouvernance, la gestion des risques et la surveillance des données.

⁸ Les normes de l'ISSB sont conçues pour faciliter la publication d'informations qui sont liées aux informations contenues dans les états financiers d'une entité, quels que soient les PCGR utilisés par l'entité pour préparer ces états financiers. La prise en compte de l'utilisation des normes IFRS de comptabilité par un territoire doit être considérée comme un élément informatif pour évaluer la familiarité existante avec les concepts pertinents et les opportunités potentielles de tirer parti des dispositions institutionnelles existantes. L'utilisation des normes IFRS de comptabilité n'est pas pour autant une condition préalable à l'application efficace des normes de l'ISSB.

Les résultats de cette évaluation éclairent les décisions sur l'opportunité et la manière de renforcer le fondement réglementaire des obligations relatives aux informations financières à fournir en lien avec la durabilité, sur la manière de répartir les responsabilités des autorités compétentes (telles que les autorités de réglementation des valeurs mobilières, les banques centrales et les bourses) et sur la manière d'intégrer des procédures réglementaires transparentes. Ces décisions peuvent passer par une phase de consultation publique, des analyses d'incidence et un engagement structuré avec les préparateurs et les acteurs du marché. Ces processus permettent ensemble de définir le mécanisme d'adoption le plus approprié, le champ d'application et l'inclusion progressive des entités à couvrir, ainsi que le calendrier d'adoption.

Axe d'évaluation B : professionnels du reporting et services professionnels

La publication d'informations financières de qualité en lien avec la durabilité dépend de la disponibilité et de l'accès à des professionnels du reporting spécialisés, à des consultants qualifiés, à des prestataires d'assurance expérimentés et à des conseillers juridiques informés.

Ces spécialistes servent de facilitateurs. Ils traduisent les obligations réglementaires en pratique, fournissent des conseils stratégiques et techniques, renforcent les capacités internes et protègent l'intégrité et la crédibilité des informations par le biais d'une assurance externe et d'une surveillance juridique. Toute évaluation de l'état de préparation doit donc tenir compte de la mesure dans laquelle les parcours professionnels et l'écosystème de services professionnels du territoire sont équipés pour répondre à la demande découlant de l'adoption ou de toute autre utilisation des normes de l'ISSB.

Les services professionnels fournissent un soutien important lors de l'adoption et renforcent la confiance des investisseurs et des acteurs du marché des capitaux dans les informations financières en lien avec la durabilité. La disponibilité, la qualité et l'accessibilité des services professionnels sont des atouts importants à prendre en compte par un territoire. Lorsque ces qualités sont présentes, un territoire peut instaurer plus rapidement des obligations d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Inversement, leur absence pourrait amener un territoire à fixer un délai plus long avant l'application initiale des obligations d'information.

Pour évaluer dans quelle mesure les préparateurs ont accès aux compétences et aux conseils dont ils ont besoin, un territoire peut trouver utile d'envisager l'accès des entités à :

- **des professionnels du reporting spécialisés.** Pour commencer, un territoire peut déterminer l'existence d'un groupe de professionnels du reporting spécialisés, bien qualifiés, bien répartis et accessibles, pour aider les entités à comprendre et à appliquer les obligations d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité, conformément aux normes de l'ISSB. Il pourrait s'agir de professionnels du reporting financier ayant des compétences pertinentes qui peuvent être transférées à des rapports de durabilité financièrement significatifs, et de professionnels de la durabilité ayant une expertise sur les thèmes de la durabilité et des données pertinentes. Un territoire peut tenir compte de la mesure dans laquelle les principes, les concepts et les exigences pertinents dans le cadre des normes de l'ISSB (par exemple, les informations significatives, les informations spécifiques au secteur, les considérations relatives à la chaîne de valeur) sont connus des professionnels de l'information et présents dans les programmes de formation à la publication d'informations par les entreprises ou les cadres de développement professionnel. Le territoire peut également effectuer une analyse de la présence de la publication d'informations financières en lien avec la durabilité dans les certifications professionnelles ou envisager l'adoption de formations en matière d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité proposées par des organisations telles que la Fondation. Il est également important de souligner le rôle des associations professionnelles locales, telles que les organisations de comptables professionnels membres de l'IFAC, dans la promotion de la sensibilisation aux normes de l'ISSB et le soutien au renforcement des compétences. Un corps de métier spécialisé dans le reporting faisant l'objet d'une formation solide constitue la base d'un reporting financier en lien avec la durabilité cohérent, évolutif et de qualité.

- **des services de conseil.** Les cabinets de conseil internationaux, régionaux et nationaux jouent un rôle essentiel dans la traduction des normes relatives aux informations à fournir en plans de mise en œuvre pratiques, qui comprennent les données, les systèmes, les processus et contrôles d'examen et les accords de gouvernance (se référer à l'axe d'évaluation D). L'accès aux services de conseil pertinents est un aspect important à prendre en compte pour les préparateurs de toutes tailles dans tous les secteurs, y compris les petites entités. La présence de professionnels du conseil formés est un facteur critique à la préparation opérationnelle à l'élaboration des rapports initiaux et continus.
- **des services d'assurance.** Dans son [rapport sur les travaux internationaux visant à élaborer un cadre mondial d'assurance pour les rapports d'entreprise en lien avec la durabilité](#) de 2023, l'OICV a indiqué qu'elle « considère l'élaboration d'un cadre d'assurance mondial solide comme un élément important de l'écosystème permettant la transition vers des pratiques de publication d'informations d'entreprise fiables.⁹ Pour les informations financières à fournir en lien avec la durabilité, une assurance indépendante de qualité est essentielle pour maintenir la confiance des investisseurs et fait partie intégrante de l'évaluation de l'état de préparation de l'écosystème. Les territoires pourraient donc fixer des jalons vers l'adoption de normes d'assurance mondiales, par exemple, la norme internationale d'assurance en matière de durabilité (ISSA) 5000, publiée par l'*International Audit and Assurance Standards Board* (IAASB), et les normes internationales d'éthique pour l'assurance relative à la durabilité (IESSA), publiées par l'*International Ethics Standards Board for Accountants* (IESBA). Il pourrait également s'avérer judicieux pour les territoires d'évaluer la capacité actuelle de l'écosystème à fournir des services d'assurance qui renforcent la confiance des investisseurs dans les informations financières fournies en lien avec la durabilité. Cette évaluation implique l'examen du marché de l'assurance du territoire et l'accès des préparateurs à des prestataires locaux possédant une expertise suffisante en matière d'exigences financières liées à la durabilité et une connaissance des normes d'assurance applicables aux informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Dans le cadre de cette évaluation, les territoires peuvent commencer par s'appuyer sur les conclusions des rapports sur l'état des lieux pour évaluer les pratiques actuelles en matière d'assurance relative à la durabilité, en complétant ces informations par des analyses supplémentaires (se référer à l'encadré 1). Il sera important de comprendre l'état de préparation de l'écosystème d'assurance pour déterminer la voie vers l'introduction future potentielle d'obligations d'assurance et identifier les besoins de soutien et de renforcement des capacités.
- **des services de conseil juridique.** Les conseillers juridiques aident les préparateurs à comprendre les obligations réglementaires et en matière d'informations à fournir, à gérer les risques juridiques et à interpréter l'intersection entre les informations financières à fournir en lien avec la durabilité et le droit des sociétés, le droit des valeurs mobilières ou le droit de la responsabilité civile. L'évaluation d'un territoire pourrait donc impliquer de déterminer s'il existe une capacité juridique pour soutenir les préparateurs, si les avocats sont engagés dans l'élaboration d'orientations ou d'interprétations réglementaires et si les avocats ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour prodiguer des conseils sur la mise en œuvre des informations financières à fournir en lien avec la durabilité. La préparation juridique est essentielle pour aider les préparateurs et les autorités de réglementation à garantir la publication d'informations crédibles, de qualité et conformes.

Encadré 1 - Prestations d'assurance : Les rapports sur l'état des lieux élaborés par l'IFAC, en collaboration avec l'AICPA et le CIMA



Les rapports sur l'état des lieux

Cette initiative de recherche quinquennale compare et analyse les pratiques actuelles du marché et les tendances en matière d'informations à fournir et d'assurance en lien avec la durabilité. Les décideurs, les autorités de réglementation et les entités comptables peuvent utiliser les données pour évaluer, à un niveau spécifique au territoire, l'état de préparation de l'écosystème de déclaration et des préparateurs à l'introduction d'obligations réglementaires qui aboutissent à l'élaboration d'informations liées à la durabilité de qualité et utiles à la prise de décision pour les marchés financiers.

suite ...

9 Organisation internationale des commissions de valeurs, [Rapport sur les travaux internationaux visant à élaborer un cadre mondial d'assurance pour les rapports d'entreprise en lien avec la durabilité](#), 2023, page 9.

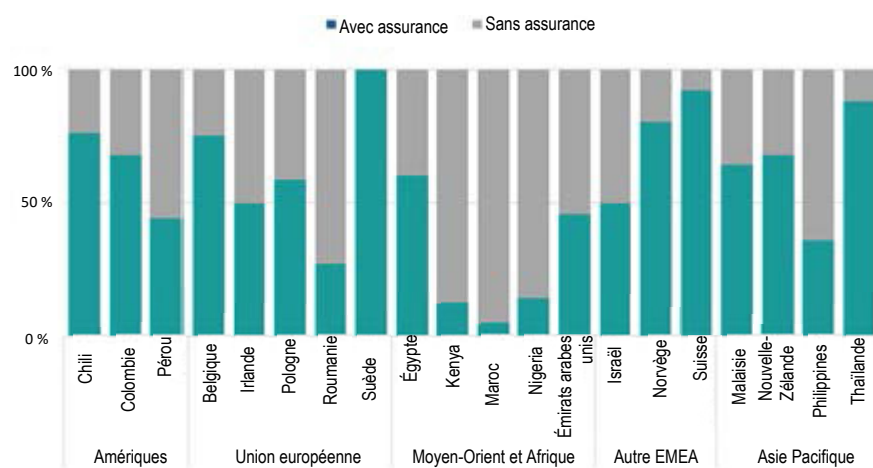
Indicateurs et résultats

Les données de l'exercice 2023 démontrent que l'écosystème de l'information sur la durabilité se développe, avec une augmentation importante du taux d'assurance des entités comptables. Parmi les territoires du G20, le taux d'assurance sur au moins une partie des informations liées à la durabilité que les entités ont publiées est passé de 51 % en 2019 à 73 % en 2023. Des niveaux d'assurance plus faibles sont observés sur vingt marchés plus petits ou émergents et économies en développement (EMDE) (37 % en 2019 contre 56 % en 2023). D'autres indicateurs liés à l'assurance comprennent le niveau d'assurance obtenu (par exemple, raisonnable ou limité), les normes d'assurance utilisées par les fournisseurs d'assurance et les types d'organisations qui proposent des services d'assurance relatifs à la durabilité sur différents territoires.

Méthodologie

Les rapports sur l'état des lieux reposent sur une analyse documentaire détaillée des sites Internet des entités cotées pour 1 400 des sociétés ayant la plus importante capitalisation boursière au sein des territoires du G20, de Singapour et de la RAS de Hong Kong. L'IFAC complète ces informations avec des données sur 500 des plus grandes entités dans vingt territoires non membres du G20 (territoires plus petits et marchés émergents et économies en développement) (se référer au Graphique 3).

Graphique 3 : taux d'assurance sur les territoires non membres du G20



(La Fondation remercie l'IFAC d'avoir contribué à cet encadré.)

Sur les territoires ayant un accès satisfaisant à des professionnels du reporting spécialisés, et où les services professionnels et de conseil sont bien développés, les obligations d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité pourraient être appliquées à un plus grand nombre d'entités. Il pourrait également être possible d'instaurer l'assurance à un stade plus précoce pour renforcer la confiance dans les informations. Si, dans le cadre d'une évaluation, des contraintes de capacité sont identifiées, il pourrait s'avérer plus approprié d'adopter une approche progressive ou séquentielle, en donnant la priorité aux entités ayant le meilleur accès aux dispositifs de soutien pour les dates d'entrée en vigueur les plus précoces, tout en prolongeant les délais pour d'autres entités et/ou en prolongeant les allègements transitoires pour des obligations d'information plus complexes.

Encadré 2 - État de préparation des services d'assurance : Singapour

Singapour a adopté une approche proactive et structurée pour renforcer la préparation à l'assurance dans le cadre de sa feuille de route nationale pour le reporting et l'assurance climatiques. Cette approche est dirigée conjointement par l'*Accounting and Corporate Regulatory Authority* (ACRA) et *Singapore Exchange Regulation* (SGX RegCo), comme indiqué pour la première fois dans leur rapport de février 2024 intitulé *Transformer l'ambition climatique en action à Singapour - Réponse aux recommandations du Comité consultatif de la consultation publique sur les rapports de durabilité*. La feuille de route fournit une clarté réglementaire sur le champ d'application du reporting, les normes de reporting, les obligations d'assurance externe, les obligations de déclaration et de dépôt et d'autres obligations légales. Reconnaisant la nécessité d'aider les entités à développer des capacités de reporting climatique, en août 2025, l'ACRA et SGX RegCo ont prolongé les délais pour la plupart des obligations de reporting climatique (y compris l'assurance externe), donnant aux organisations plus de temps pour une mise en œuvre efficace.

Attentes en matière de clarté réglementaire et d'assurance

Une assurance externe limitée est requise pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2, avec une approche progressive pour la mise en œuvre :

- pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2029 ou après cette date, toutes les sociétés cotées
- à partir de l'exercice 2032, les grandes sociétés non cotées ayant des revenus annuels d'au moins 1 milliard de dollars singapouriens et un actif total d'au moins 500 millions de dollars singapouriens

Les missions d'assurance doivent être menées conformément à une norme singapourienne équivalente à l'ISSA 5000 ou à la norme singapourienne (SS) ISO 14064-3. Cette approche élargit le pool de prestataires de services d'assurance climatique.

L'assurance externe doit être fournie par un prestataire de services d'assurance climatique enregistré, qui peut être un cabinet d'audit enregistré auprès de l'ACRA ou un cabinet de test, d'inspection et de certification accrédité par le Conseil d'accréditation de Singapour.

Exigences de compétence pour les professionnels de l'assurance

Pour s'inscrire en tant que personnes signataires qualifiées, les praticiens doivent démontrer une expérience pratique et répondre aux exigences de qualification. La feuille de route comprend des dispositions transitoires ponctuelles pour les professionnels ayant des compétences applicables.

Renforcement des capacités et soutien des écosystèmes

Singapour complète les exigences réglementaires avec un soutien ciblé à la mise en œuvre :

- Le Comité des compétences vertes, créé par le ministère du Commerce et de l'Industrie en partenariat avec *SkillsFuture Singapore*, comprend un sous-groupe de travail sur les rapports et l'assurance en matière de durabilité coprésidé par l'ACRA. Ce sous-groupe de travail comprend des préparateurs, des prestataires de services d'assurance, des instituts d'enseignement supérieur et des organisations de comptables professionnels pour élaborer des plans de compétences pour le reporting et l'assurance relatifs à la durabilité.

suite ...

suite...

- L'ACRA a développé un corpus de connaissances en matière de reporting sur la durabilité (SR BOK) pour guider les prestataires de formation dans l'élaboration de programmes de qualité pour les professionnels du reporting sur la durabilité. Le SR BOK couvre des sujets essentiels alignés sur les normes de l'ISSB et le protocole GES, assurant la cohérence entre les programmes de formation et dotant les professionnels de compétences techniques pour répondre aux demandes croissantes du marché.

Ensemble, ces initiatives forment une stratégie cohérente qui combine clarté réglementaire, renforcement des capacités professionnelles et soutien des écosystèmes.

Axe d'évaluation C : infrastructure de l'information et des données

Pour identifier, évaluer et présenter des informations sur les possibilités et les risques liés à la durabilité conformément aux normes de l'ISSB, les préparateurs doivent avoir accès aux données et aux outils d'analyse pertinents. Les préparateurs bénéficieront du soutien d'une infrastructure d'information qui comprend des ensembles de données, des références sectorielles, des facteurs d'émission, des scénarios et d'autres caractéristiques pour soutenir la collecte et l'analyse des informations.¹⁰ Une infrastructure d'information mature améliore la valeur des informations financières fournies en lien avec la durabilité pour les investisseurs, réduit les coûts et facilite une assurance efficace. Les lacunes dans l'infrastructure peuvent réduire la qualité des rapports, ce qui pourrait prolonger la période de mise en œuvre des obligations en matière de reporting.

En fonction de la maturité de son infrastructure d'information, un territoire peut avoir besoin de construire ou de mettre à jour des systèmes pour mieux soutenir la préparation, l'utilisation et la surveillance des informations financières fournies en lien avec la durabilité. Grâce à des discussions avec les parties prenantes et à d'autres recherches, la Fondation a identifié des considérations importantes liées à l'infrastructure de l'information susceptibles d'éclairer la planification de la feuille de route.

Les rapports lisibles par machine et structurés numériquement, basés sur des portails numériques de classement et d'alphabétisation relatifs à la taxonomie activés par les autorités compétentes, améliorent l'accessibilité des informations et peuvent soutenir la supervision et l'application. Le paragraphe 89 de *l'outil d'élaboration d'une feuille de route* stipule que :

[en] permettant la collecte, le regroupement, la comparaison et l'analyse numériques d'informations financières liées à la durabilité, le reporting numérique devrait bénéficier à un éventail de parties prenantes, y compris celles opérant dans les économies en développement et émergentes, en facilitant la collecte et l'évaluation des données de ces marchés.

¹⁰ Les « facteurs d'émission » sont des coefficients normalisés qui mesurent les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par unité d'activité, de carburant consommé ou de matériau traité. Le paragraphe B29 de la norme IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* exige qu'une entité utilise les facteurs d'émission qui représentent le mieux ses activités comme base de mesure de ses émissions de GES.

Pour évaluer l'accès des préparateurs aux données, aux outils d'analyse et aux plateformes de rapports numériques, un territoire peut juger utile de prendre en compte :

- **l'accès à des données externes.** Un territoire peut prendre en compte l'accès actuel et prévu des entités aux données pour soutenir la production de rapports financiers de qualité en lien avec la durabilité. Cela vient en complément de l'axe d'évaluation C, qui comprend le degré de mise en place de processus formels pour collecter et analyser les données internes et externes par les entités. L'évaluation peut inclure des questions, telles que la disponibilité des ensembles de données pertinents, y compris les références sectorielles, les facteurs d'émission et d'autres données nécessaires pour soutenir la publication d'informations financièrement significatives sur les possibilités et les risques liés à la durabilité tout au long de la chaîne de valeur.¹¹ Elle peut également prendre en compte la qualité des données disponibles pour les entités, y compris si les données sont récentes, de qualité et si elles fournissent une couverture satisfaisante.
- **l'accès aux outils et ressources analytiques.** Alors que de nombreuses grandes entités ont une capacité de modélisation interne, d'autres entités dépendent de l'accès à des outils d'analyse et à des prestataires de services. Les territoires peuvent donc prendre en compte l'existence d'outils et de ressources analytiques dans l'écosystème de reporting. Cet élément complète l'évaluation des compétences et de la capacité des entités à analyser les données liées à la durabilité (se référer à l'axe d'évaluation D) et la capacité des entreprises de services professionnels à fournir un soutien analytique (se référer à l'axe d'évaluation B). L'évaluation peut donc inclure l'existence d'outils et de ressources analytiques dans des domaines tels que la comptabilité des émissions, l'analyse des risques climatiques et l'identification et l'évaluation des possibilités et des risques liés à la durabilité. Il est également essentiel pour un territoire d'évaluer l'accès à un dispositif de soutien permettant une utilisation efficace des outils analytiques et leur intégration dans les processus métier, par exemple en engageant des consultants spécialisés en matière de reporting financier lié à la durabilité, des sociétés d'analyse de données et des plateformes de technologie financière qui mettent à disposition des services de modélisation. Enfin, les territoires peuvent évaluer s'ils disposent de ressources suffisantes pour améliorer les capacités analytiques des entités, en tirant parti du système de soutien des partenaires de développement, des organismes comptables et autres (se référer à l'axe d'évaluation F). Les territoires ayant accès à des services d'analyse bien développés sont potentiellement en mesure d'atteindre plus rapidement un niveau de qualité élevée des rapports financiers liés à la durabilité, améliorant ainsi la comparabilité et la fiabilité des informations fournies.
- **le reporting numérique.** Le reporting numérique, y compris la taxonomie de l'information sur la durabilité des IFRS (taxonomie de l'ISSB), est un aspect important de l'adoption ou de toute autre utilisation des normes de l'ISSB, car ces considérations déterminent la manière dont les informations financières liées à la durabilité sont rendues accessibles, comparables et exécutoires. Les informations fournies peuvent éclairer les décisions des investisseurs beaucoup plus efficacement si elles le sont dans un format lisible par machine et structuré. Il convient donc pour un territoire d'analyser les capacités et les connaissances de son écosystème au titre de la mise en œuvre d'un système de reporting numérique pour les informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Dans certains cas, le territoire peut avoir le potentiel de s'appuyer sur l'expérience dont il dispose relative à la taxonomie IFRS de comptabilité. Une entité peut évaluer, par exemple, la familiarité avec le balisage et le dépôt numériques parmi les préparateurs et les autorités de réglementation, la mesure dans laquelle les plateformes de reporting numériques telles que XBRL sont disponibles et régulièrement mises à jour, et la capacité de ces plateformes à intégrer la taxonomie ISSB pour faciliter le dépôt numérique des informations financières à fournir en lien avec la durabilité. Dans le cadre de l'évaluation, il peut s'avérer utile de déterminer l'existence d'un dispositif de soutien destiné aux petites entités afin d'encourager la mise en œuvre efficace du reporting numérique. Bien que le reporting numérique ne soit pas une caractéristique technique autonome à évaluer, il est étroitement lié à d'autres parties de l'évaluation de l'écosystème. Les territoires dotés d'une infrastructure de reporting numérique avancée seront probablement mieux placés pour tirer des avantages supplémentaires de l'adoption ou de toute autre utilisation des normes de l'ISSB.

11 « Référence sectorielle » désigne des normes de performance spécifiques au secteur d'activité ou à des points de référence utilisés pour évaluer et comparer les performances en matière de durabilité des entités d'un secteur. Le paragraphe 36(d) de l'IFRS S2 exige que l'entité indique si un objectif lié aux changements climatiques a été calculé à l'aide d'une approche de décarbonation sectorielle. Une approche de décarbonation sectorielle appliquée à la définition de cibles d'émissions de GES consiste à traduire, secteur par secteur, les cibles fixées au niveau international en références sectorielles, au regard desquelles la performance des entités individuelles peut être comparée.

Les informations tirées de l'évaluation des systèmes d'information peuvent être particulièrement utiles pour éclairer les décisions sur certaines questions, telles que le champ d'application et l'introduction progressive des obligations, le calendrier des obligations d'information et l'extension des allègements transitoires.

Les normes IFRS S1 et IFRS S2 comprennent des mécanismes de proportionnalité qui peuvent aider à soutenir la mise en œuvre par les préparateurs sur les territoires où les données sont initialement limitées. Par conséquent, même si l'évaluation de l'état de préparation d'un territoire suggère qu'il doit améliorer son infrastructure de l'information et des données, il pourrait néanmoins être possible pour les entités de ce territoire de commencer à divulguer des informations financières liées à la durabilité en utilisant « toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture sans coûts ou efforts excessifs » (se référer au paragraphe 37 de la norme IFRS S1). La [webdiffusion](#) sur les mécanismes de proportionnalité fournit plus d'informations sur ces dispositions des normes de l'ISSB et les circonstances dans lesquelles elles peuvent être appliquées.

Encadré 3 - Évaluation de l'accès aux données : RAS de Hong Kong

Pour éclairer l'élaboration de la feuille de route de la RAS de Hong Kong, le Groupe de pilotage interinstitutions sur la finance verte et durable (CASG) a demandé à l'Institut des experts-comptables de Hong Kong (HKICPA) de mener une étude de faisabilité technique (TFS) afin d'obtenir des preuves substantielles sur les défis que les entités de la RAS de Hong Kong s'attendent à rencontrer lors de l'application des normes de l'ISSB.¹²

Approche d'évaluation

Dans le cadre de la TFS, entre mars et juin 2024, le HKICPA, ainsi que l'Autorité monétaire de Hong Kong, Hong Kong Exchanges and Clearing Limited, l'Insurance Authority, la Mandatory Provident Fund Schemes Authority et la Securities and Futures Commission ont collaboré avec plus de 80 entités cotées fortement exposées aux risques liés aux changements climatiques, ainsi qu'avec des institutions financières, des investisseurs et des associations du secteur. Le HKICPA a limité le nombre moyen de participants par réunion pour encourager le partage ouvert et a envoyé des questionnaires aux participants à l'avance pour leur laisser suffisamment de temps pour réfléchir aux questions et pour fournir une structure au débat. Des spécialistes des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance du groupe consultatif sur la durabilité du HKICPA ont également assisté aux réunions pour fournir des informations pratiques.

Conclusions principales

Les parties prenantes bénéficieraient d'un accès à certaines bases de données critiques spécifiques, notamment sur les facteurs d'émission et les scénarios de risques physiques liés aux changements climatiques, dont les entités ont besoin pour déterminer les émissions de GES du champ d'application 3 et entreprendre des évaluations localisées des risques physiques liés aux changements climatiques. En présence de telles bases de données, la TFS a démontré soit qu'elles n'étaient pas suffisamment connues, soit qu'elles étaient considérées comme obsolètes, soit qu'elles n'étaient pas suffisamment détaillées.

suite ...

¹² En mai 2020, la *Securities and Futures Commission* de Hong Kong et la *Hong Kong Monetary Authority* ont créé le Groupe de pilotage interinstitutions sur la finance verte et durable (*Green and Sustainable Finance Cross-Agency Steering Group*). L'*Accounting and Financial Reporting Council*, l'*Environment and Ecology Bureau*, le *Financial Services and the Treasury Bureau*, *Hong Kong Exchanges and Clearing Limited*, l'*Insurance Authority* et la *Mandatory Provident Fund Schemes Authority* figurent parmi les autres membres.

Détails de l'évaluation

La TFS a montré que certains bureaux gouvernementaux, entités et organisations à but non lucratif de la RAS de Hong Kong indiquaient déjà des facteurs d'émission à des degrés divers. Toutefois, les informations étaient souvent difficiles à trouver, ce qui a contribué en partie aux préoccupations concernant la disponibilité et l'incohérence des données.

Les participants à la TFS n'avaient généralement pas connaissance de l'existence du site Internet du CASG, du calculateur et de l'estimateur des émissions de GES, ni de celle de facteurs d'émission pertinents pour la partie continentale de la Chine.

Décisions et mesures potentielles

En se basant sur les conclusions de l'évaluation, les organismes concernés continuent :

- à développer les capacités au sein du marché pour préparer des rapports de durabilité ;
- à faire connaître les bases de données existantes ; et
- à promouvoir l'utilisation des données et des solutions technologiques.

Encadré 4 - Perspective juridictionnelle sur l'évaluation de la maturité : Turquie

Dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures liées à la durabilité, la Turquie a annoncé en décembre 2023 que les nouvelles normes turques d'information en matière de durabilité (TSRS) entreraient en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date.

Les normes, publiées par la *Public Oversight, Accounting and Auditing Standards Authority* (KGK), s'appliquent à toutes les entités cotées, aux institutions financières et à diverses autres entités qui répondent à au moins deux des trois critères suivants :

- total des actifs supérieurs à 500 millions de livres turques ;
- revenus totaux supérieurs à 1 milliard de livres turques ; et
- plus de 250 employés.¹³

Plus de 400 entités entraient dans le champ d'application des exigences en 2024.¹⁴

Une fois que l'allègement transitoire supplémentaire sur les informations à fournir sur les émissions de GES du champ d'application 3 aura expiré, les obligations d'information de la Turquie faisant référence aux TSRS intégreront pleinement les normes de l'ISSB (se référer au [profil juridictionnel](#) de la Fondation pour la Turquie).¹⁵

suite ...

13 À quelques exceptions près, ces obligations sont énoncées dans le [profil juridictionnel](#) de la Fondation pour la Turquie.

14 En janvier 2026, la Turquie a révisé et augmenté les valeurs seuils qui déterminent les entités tenues d'appliquer les normes turques relatives aux informations en matière de durabilité (TSRS). Les seuils révisés s'appliquent aux périodes de présentation de l'information financière qui commencent le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date et ne devraient pas modifier de manière significative le nombre d'entités tenues de présenter des rapports pour la période de présentation de l'information financière 2025.

15 Les TSRS s'appliquent aux périodes de présentation de l'information financière qui commencent le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date. En décembre 2025, la Turquie a prolongé d'un an certains allègements transitoires des normes TSRS 1 pour les entités préparant les rapports de durabilité en vertu des TSRS pour la première fois pour la période de présentation de l'information financière 2024.

Les autorités turques reconnaissent l'importance de l'existence d'un écosystème de reporting solide pour soutenir une divulgation de qualité des informations à fournir en lien avec la durabilité. En conséquence, les autorités mettent l'accent sur les éléments clés de l'écosystème pris en compte dans le présent guide, à savoir :

- **l'assurance** - cela comprend une assurance obligatoire sur les informations contenues dans les rapports de durabilité des entités :
 - entreprise par des auditeurs indépendants agréés par le KGK ; et
 - menée conformément à la norme ISSA 5000, en commençant par une assurance limitée et en évoluant vers une assurance raisonnable à partir de 2028 ;
- **les données** - les autorités turques encouragent l'utilisation des données collectées et vérifiées par les organisations accréditées pour faciliter les communications et visent à étendre l'utilisation des plateformes numériques ; et
- **la surveillance et la supervision** - cela comprend la surveillance publique indépendante par le KGK et la supervision des informations à fournir par les entités cotées par le Conseil des marchés des capitaux de la Turquie.

Après un dialogue approfondi avec les parties prenantes, les autorités turques ont identifié d'importantes opportunités de renforcement des capacités. Les mesures prises par les autorités turques comprennent :

- la sensibilisation et le renforcement des capacités des préparateurs, avec plus de 26 000 personnes touchées à travers plus de 180 événements. La Fondation a également directement soutenu les efforts de la Turquie pour renforcer ses capacités.
- des examens dédiés de qualité pour les auditeurs de la durabilité. Ces examens :
 - ont été déployés à Ankara, Istanbul et Izmir en 2025 ;
 - ont permis d'accréditer 485 auditeurs, parmi plus de 8 000 candidats ; et
 - ont autorisé 29 cabinets d'audit à procéder à des audits indépendants.

État de préparation des préparateurs

Le domaine de préparation des préparateurs se concentre sur le niveau de préparation des entités à fournir des informations financières de qualité en lien avec la durabilité, englobant deux axes d'évaluation : **la maturité, les compétences et les capacités spécialisées et la connaissance des obligations d'information et pratiques de reporting**

Axe d'évaluation D : maturité, compétences et capacités spécialisées

Cet axe d'évaluation complète l'évaluation détaillée des pratiques de reporting actuelles dans l'axe d'évaluation E.

Cet axe d'évaluation prend en compte, à titre de référence, les éléments suivants des entités :

- expérience antérieure dans l'identification, l'évaluation et la gestion des possibilités et des risques liés à la durabilité, y compris les mécanismes de gouvernance ;
- investissements dans le développement de compétences et de capacités spécialisées en matière de durabilité ; et
- maturité dans la publication d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité.

Les normes de l'ISSB se concentrent sur les possibilités et risques liés à la durabilité, dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils affectent les flux de trésorerie d'une entité, son accès à du financement ou son coût du capital à court, moyen ou long terme. Par conséquent, un point de départ naturel pour l'évaluation de l'état de préparation des préparateurs serait une évaluation initiale des éléments suivants :

- **l'expérience des entités dans l'identification, l'évaluation et la gestion des possibilités et des risques liés à la durabilité, et les investissements dans les compétences et capacités spécialisées liées à la durabilité.** Les entités ont peut-être déjà investi dans des compétences et des capacités spécialisées en matière de durabilité et pris des dispositions en matière de gouvernance pour l'identification et la surveillance des possibilités et des risques liés à la durabilité, y compris le rôle de la haute direction, des structures de responsabilisation et de l'examen du conseil d'administration. Il est également probable que les entités aient déjà investi dans des formations, des données et des outils et processus analytiques spécialisés en matière de durabilité. Une entité déjà familiarisée avec les possibilités et les risques liés à la durabilité est plus susceptible de disposer des capacités appropriées pour soutenir la divulgation d'informations conformément aux normes de l'ISSB. Certaines entités peuvent avoir de l'expérience dans l'identification, l'évaluation et la gestion des possibilités et risques liés à la durabilité, même si elles n'ont pas déjà communiqué publiquement des informations sur ces questions.
- **la maturité des entités en matière de reporting sur la durabilité.** Les entités peuvent déjà être soumises à des obligations légales ou réglementaires de présenter des informations sur certaines possibilités et certains risques liés à la durabilité ou peuvent avoir volontairement décidé de présenter des informations liées à la durabilité (par exemple, pour répondre aux attentes du marché et à d'autres exigences). Une entité possédant une telle expérience pourrait avoir mis en place des processus de communication pouvant être utilisés pour soutenir la divulgation d'informations financières liées à la durabilité conformément aux normes de l'ISSB, par exemple, existence de données, de systèmes, de processus et de contrôles d'examen, ou de dispositifs de gouvernance qui encouragent la responsabilisation de la direction et la surveillance par le conseil d'administration des informations financières à fournir en lien avec la durabilité.

Encadré 5 - Perspective juridictionnelle sur l'évaluation de la maturité : Afrique du Sud

Le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence (DTIC) d'Afrique du Sud a commissionné une étude d'impact réglementaire (RIA) détaillée sur les coûts et les avantages de l'adoption des normes de l'ISSB. L'objectif déclaré de la RIA était de générer des preuves et des informations pour éclairer les décisions politiques et législatives, en veillant à ce que l'adoption des normes de l'ISSB s'aligne sur les priorités nationales, les meilleures pratiques mondiales et les intérêts des parties prenantes. L'évaluation comprenait des informations tirées d'une enquête auprès des préparateurs, couvrant des questions relatives à l'état de préparation des préparateurs. L'enquête a examiné, entre autres, la maturité des entités en matière de reporting lié à la durabilité. Les répondants ont été invités à identifier leur maturité sur l'échelle suivante :

- *non déclarant* : votre organisation n'a pas activement collecté ou communiqué d'informations financières liées à la durabilité et n'a pas l'intention immédiate de le faire ;
- *déclarant émergent* : votre organisation n'a pas activement collecté ou communiqué d'informations financières liées à la durabilité, mais prévoit de commencer dans un ou deux ans ;
- *déclarant interne* : votre organisation collecte des données sur la durabilité, mais ne les présente qu'en interne ;
- *nouveau déclarant* : votre organisation collecte des données sur la durabilité et a publié des rapports au cours de l'année précédente ou des deux dernières années ;
- *déclarant de base* : votre organisation dispose d'une approche ou d'un cadre de durabilité simple que vous utilisez pour collecter et communiquer des données de base sur la durabilité et certains rapports sont accessibles au public depuis trois ans ou plus ;
- *déclarant intermédiaire* : votre organisation collecte un éventail limité de données sur la durabilité et élabore un rapport de durabilité régulier qui est accessible au public depuis trois ans ou plus ; ou
- *déclarant avancé* : votre organisation collecte un large éventail de données sur la durabilité et élabore un rapport de durabilité régulier qui est accessible au public depuis trois ans ou plus.

La *Companies and Intellectual Property Commission* a depuis lors commissionné un groupe de travail sur l'état de préparation à l'adoption (ARWG) des normes d'information sur la durabilité en Afrique du Sud, approuvé par le DTIC. Composé de diverses autorités de réglementation, autorités compétentes et acteurs clés du marché, l'ARWG met en œuvre les principales recommandations de l'analyse d'impact réglementaire en agissant comme un forum technique, de consultation et de conseil pour l'élaboration d'une feuille de route nationale d'adoption. L'ARWG a pour objectif de s'assurer que l'approche d'adoption est cohérente avec le cadre réglementaire existant, en tenant également compte des obligations d'information existantes en matière de durabilité, d'engager les parties prenantes et de coordonner le renforcement des capacités et le soutien technique.

Encadré 6 - État de préparation des préparateurs et soutien à la mise en œuvre : Malaisie (PACE)

La Malaisie a adopté une approche d'adoption progressive du reporting sur la durabilité en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. Cette approche progressive est ancrée dans le cadre national de reporting en matière de durabilité (NSRF), lancé le 24 septembre 2024 par l'*Advisory Committee on Sustainability Reporting (ACSR)*, avec le soutien du ministère des Finances de Malaisie et présidé par la *Securities Commission Malaysia*. Le NSRF définit le cadre de l'adoption par la Malaisie des normes de l'ISSB, sur une base obligatoire pour les entités couvertes¹⁶ en Malaisie, via les obligations réglementaires respectives (et à venir). Reconnaisant les différents niveaux de maturité, de ressources et de capacités techniques du reporting sur la durabilité entre les entités, l'approche d'adoption progressive du NSRF est complétée par une initiative de soutien à la mise en œuvre appelée PACE (« *Policy, Assumptions, Calculators and Education* » ou politique, hypothèses, calculateurs et formation).

Soutien à la mise en œuvre pour la préparation des préparateurs

Le dispositif PACE fonctionne comme un centre de soutien à la mise en œuvre conçu pour aider les entités ciblées à développer les capacités nécessaires à l'application pratique du NSRF et des normes de l'ISSB. Le dispositif PACE fournit aux préparateurs un accès à des outils, des conseils et des ressources pédagogiques pour les soutenir au cours des premières étapes de l'adoption. L'initiative soutient les entités cotées sur le marché principal et le marché ACE, ainsi que les grandes entreprises non cotées. Elle est destinée à accompagner les préparateurs de la familiarisation initiale avec les normes de l'ISSB à des pratiques de reporting plus avancées.

Compte tenu de l'état de préparation et de la maturité variés du reporting, l'approche réglementaire de l'ACSR se concentre sur le renforcement des capacités et l'amélioration des compétences au cours des premières années de reporting. En substance, l'accent sera mis sur la nécessité de s'assurer que les entités comptables réalisent des progrès raisonnables et significatifs lors de la phase initiale.

Orientations stratégiques et assistance à l'application

Le dispositif PACE fournit des orientations stratégiques mettant à disposition des informations pratiques sur les normes de l'ISSB et sur la manière dont les considérations de durabilité peuvent être intégrées dans les stratégies commerciales et les processus de reporting. Les orientations, sous forme de foire aux questions (FAQ), d'exemples de communications et de documents d'orientation stratégique, ont pour but d'aider les préparateurs à appliquer les exigences des normes de l'ISSB et à comprendre comment elles s'appliquent dans le contexte malaisien.

suite ...

¹⁶ Cela inclut les entités cotées sur le marché principal et le marché ACE, ainsi que les grandes entités non cotées.

Hypothèses et aide à la mesure

En outre, le dispositif PACE met à disposition un calculateur d'émissions visant à faciliter la mesure et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1, 2 et 3, conformément aux exigences des normes de l'ISSB. Par exemple, le calculateur d'émissions de GES du Guide simplifié d'information ESG (SEDG) développé par *Capital Markets Malaysia*, une filiale de la *Securities Commission Malaysia*, aide les entités à mesurer et à déclarer les émissions des champs d'application 1 et 2 sur la base du protocole des GES mondialement reconnu : Une norme de comptabilité et de déclaration destinée aux entreprises (2004) (Protocole des GES). *Bursa Malaysia* a lancé la solution d'intelligence centralisée sur la durabilité (*CSI Solution*) pour aider les entités cotées à rationaliser le reporting sur la durabilité conformément aux normes de l'ISSB. Lancée en juin 2024, la plateforme est conçue pour accélérer la transition bas-carbone de la Malaisie, avec des calculateurs d'émissions de carbone intégrés, un module d'engagement des fournisseurs et des modèles normalisés pour améliorer l'exactitude des données. Dans le cadre de ses services d'engagement des fournisseurs, *CSI Solution* rassemble les entreprises et leurs fournisseurs, y compris les entreprises de taille intermédiaire et les PME, dans un écosystème unique, permettant une intégration structurée et systématique. Alignée sur le Guide simplifié d'information ESG (SEDG), la plateforme soutient également les fournisseurs en permettant la mesure des émissions des champs d'application 1 et 2 et en donnant accès à l'évaluation de la maturité ESG, à l'apprentissage en ligne et à des conseils pratiques pour renforcer les capacités de durabilité.

Renforcement des capacités et perfectionnement des préparateurs

Le dispositif PACE fournit des programmes ciblés de renforcement des capacités conçus pour améliorer les capacités internes des préparateurs en matière de reporting sur la durabilité. Il s'agit notamment de l'accès à du matériel pédagogique, à des webinaires et à des programmes de formation structurés axés sur les normes de l'ISSB. Le programme des préparateurs du NSRF (NPP) est une initiative clé, qui comprend une formation modulaire couvrant le reporting en matière de durabilité à l'aide des rapports de durabilité illustratifs fondés sur les normes de l'ISSB, le calcul et le reporting des émissions de GES, ainsi que l'identification des risques liés aux changements climatiques et l'analyse de scénarios. Le programme accompagne les préparateurs dans le développement progressif des compétences nécessaires à une mise en œuvre efficace. Le programme est mené en collaboration avec des partenaires clés, tels que l'*Institute of Chartered Accountants in England and Wales* (ICAEW), soulignant l'intégration des informations financières et de durabilité à fournir.

Depuis le lancement du NSRF, l'ACSR a mené des engagements réguliers auprès de divers secteurs, notamment les plantations, la construction et les institutions financières, ainsi que les secteurs de l'énergie. Ces engagements ont permis de mettre en place une plateforme structurée destinée au secteur pour soulever des problèmes, qui complète les initiatives PACE. Dans ce cadre, les autorités de réglementation ont pu fournir des clarifications formelles.

L'ACSR et le JC3 ont également cherché à améliorer la disponibilité des données liées aux changements climatiques requises par les entités dans leurs rapports de durabilité, notamment par le biais d'engagements auprès des agences fournissant des données et des fournisseurs de services publics, ainsi que par l'élaboration du catalogue de données climatiques du JC3 pour faciliter l'accès aux informations liées aux changements climatiques et aux données de consommation consolidées.

Ensemble, le NSRF et le dispositif PACE forment une approche de mise en œuvre axée sur les préparateurs associant clarté réglementaire et soutien pratique. En donnant la priorité à l'amélioration du niveau de préparation des préparateurs par le biais de conseils, d'outils et du renforcement des capacités, le cadre de reporting sur la durabilité de la Malaisie vise à permettre une adoption cohérente et crédible des normes de l'ISSB avant la mise en place d'exigences plus larges en matière de reporting et d'assurance.

La base de référence de l'expérience des entités, la maturité en termes de reporting sur la durabilité et les compétences et capacités spécialisées liées à la durabilité éclaireront les décisions, par exemple, concernant le délai et le soutien dont les préparateurs auront probablement besoin pour s'assurer qu'ils peuvent mettre en œuvre avec succès les décisions dans une feuille de route juridictionnelle et fournir des informations financières de qualité en lien avec la durabilité au profit des marchés financiers.

Axe d'évaluation E : connaissance des obligations d'information et pratiques de reporting

La rapidité avec laquelle les entités peuvent développer les capacités dont elles ont besoin pour présenter des rapports conformément aux normes de l'ISSB dépendra de facteurs tels que leur connaissance des obligations d'information des normes de l'ISSB et la mesure dans laquelle elles communiquent déjà des informations pertinentes.

Pour dresser un tableau détaillé de l'état des rapports sur la durabilité dans le territoire, y compris au niveau des obligations d'information individuelles et des éléments d'information, un territoire peut juger utile d'évaluer :

- **la connaissance des entités concernant les normes de l'ISSB ou d'autres cadres pertinents pour le reporting**, y compris la connaissance :
 - des normes IFRS de comptabilité, dont les définitions et les obligations sont liées et ont éclairé les définitions et les obligations prévues dans les normes IFRS S1 et IFRS S2 ;
 - des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières à fournir en lien avec les changements climatiques (GIFCC), qui ont été appliquées à l'échelle internationale, dans certains cas référencées dans les cadres juridiques et réglementaires, et ont été intégrées dans les normes IFRS S1 et IFRS S2 ;
 - des cadres de reporting sur la durabilité qui ont été consolidés au sein de la Fondation et référencés comme sources d'indications dans les normes IFRS S1 et IFRS S2, à savoir les cadres du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), de l'*International Integrated Reporting Council* et du *Climate Disclosure Standards Board* (CDSB) ;
 - des questionnaires sur le changement climatique publiés par le *Carbon Disclosure Project* (CDP), qui a commencé à s'aligner sur la norme IFRS S2 en 2024 ; et
 - d'autres cadres de reporting sur la durabilité de tiers qui peuvent englober des informations liées à la durabilité potentiellement significatives sur le plan financier et qui doivent être communiquées en vertu des normes de l'ISSB, y compris les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et les normes européennes d'information sur la durabilité.¹⁷
- **les pratiques actuelles de reporting sur la durabilité des entités et la communication d'informations conformément aux normes de l'ISSB**. L'évaluation de la pratique de reporting actuelle complète l'axe d'évaluation D.

¹⁷ Les normes européennes d'information sur la durabilité sont conçues pour exiger la communication d'informations liées à la durabilité, y compris des informations sur les risques, les possibilités et les incidences en matière de durabilité qui répondent aux besoins d'un éventail de parties prenantes autres que les investisseurs. Les normes de la GRI sont conçues pour fournir des informations sur les incidences environnementales et sociales les plus importantes d'une entité afin de répondre aux besoins d'un éventail de parties prenantes, y compris certains investisseurs. Les entités familiarisées avec ces normes peuvent avoir mis en place des processus et des capacités de données pouvant servir de base pour la communication d'informations significatives sur le plan financier sur les possibilités et les risques liés à la durabilité. En raison du champ d'application plus large de ces cadres, les entités doivent également s'assurer qu'elles ont le niveau de compréhension et les capacités permettant d'identifier et de communiquer des informations significatives sur les possibilités et les risques liés à la durabilité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur leurs perspectives pour éclairer la prise de décision des investisseurs, conformément aux normes de l'ISSB.

L'évaluation des connaissances et des pratiques de reporting actuelles fournira un aperçu objectif des efforts et des investissements supplémentaires nécessaires pour soutenir la divulgation d'informations financières de qualité conformément aux normes de l'ISSB. Par exemple, si un territoire dispose d'un degré élevé de familiarité avec les recommandations du GIFCC ou les normes du SASB ou communique une grande partie des éléments requis en vertu des normes de l'ISSB, l'effort supplémentaire nécessaire à la mise en œuvre des normes de l'ISSB sera réduit.¹⁸ De même, si les informations existantes sur la durabilité des entités préparées en référence aux normes de la GRI couvrent également une proportion substantielle des informations significatives sur le plan financier qui sont pertinentes au titre des normes de l'ISSB, il convient d'évaluer pour le territoire les processus actuels de collecte de données et d'analyse des entités afin de déterminer l'effort supplémentaire nécessaire à la présentation de rapports conformément aux normes de l'ISSB. L'évaluation des pratiques de reporting peut également fournir des informations sur la mesure dans laquelle les dispositions existantes en matière de gouvernance et de surveillance du reporting favorisent la cohérence et la qualité de ces communications dans le territoire.

Encadré 7 - Pratiques de reporting actuelles : Les rapports sur l'état des lieux



Les rapports sur l'état des lieux

Parallèlement à l'examen des tendances en matière d'assurance liées à la durabilité sur les territoires (se référer à l'encadré 1), l'initiative de recherche sur l'état des lieux analyse également les tendances en matière d'informations à fournir en lien avec la durabilité, en suivant les changements dans l'incidence du reporting et dans les normes et cadres référencés par les entités comptables.

Sur la base d'une analyse documentaire, les données de 2023 indiquent que les entités comptables au sein des territoires développés et des marchés émergents et des économies en développement fournissent un nombre croissant d'informations (y compris sur une base volontaire) et présentent ces informations parallèlement à leurs rapports financiers.

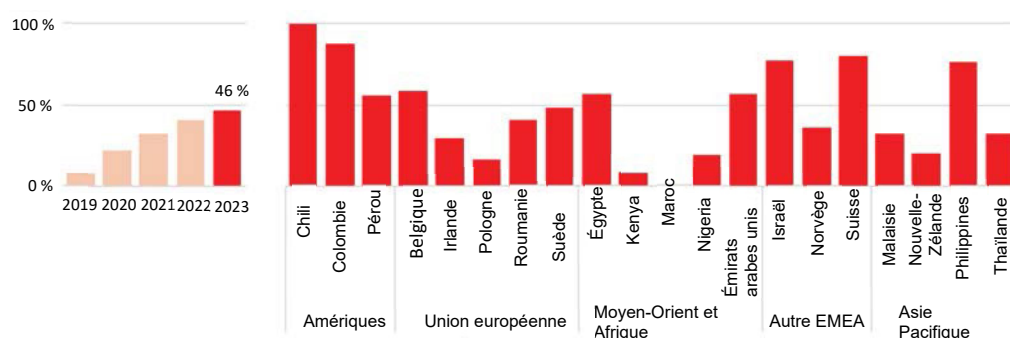
Sur les territoires du G20, de Singapour et de la RAS de Hong Kong, la publication d'au moins certaines informations liées à la durabilité est à la hausse **passant de 91 % en 2019 à 98 % en 2023**. Dans les plus petits territoires des marchés émergents et des économies en développement, une augmentation du reporting a été observée, passant **de 84 % en 2019 à 95 % en 2023**.

En l'absence d'obligations réglementaires, les entités font généralement référence à plusieurs normes et cadres dans les informations fournies. Aux fins de l'évaluation de l'état de préparation des préparateurs à procéder à des communications de qualité conformément aux normes de l'ISSB, il est intéressant d'analyser dans quelle mesure les informations fournies se réfèrent aux normes du SASB et au cadre du GIFCC. Depuis 2019, l'IFAC a observé une utilisation croissante des normes du SASB et des recommandations du GIFCC au sein des petits territoires des marchés émergents et des économies en développement (se référer aux Graphiques 4 et 5), ce qui indique une familiarité croissante avec la communication d'informations significatives sur le plan financier et avec les cadres qui ont éclairé les normes de l'ISSB.

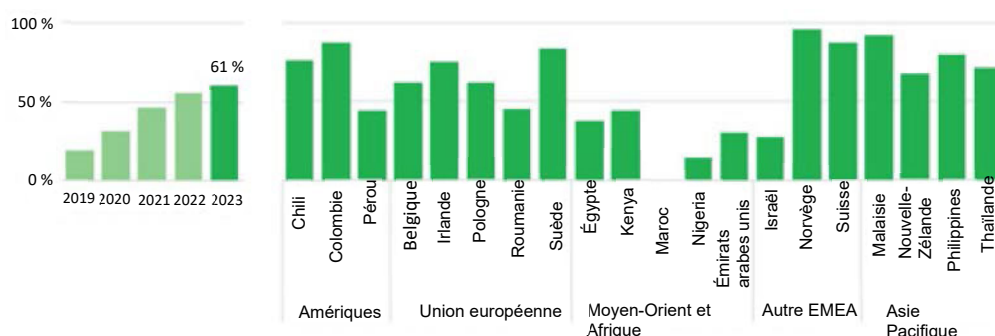
suite ...

¹⁸ La Fondation IFRS fournit des mises à jour sur les entités présentant des informations financières liées à la durabilité conformément aux normes du SASB. Ces mises à jour peuvent être utilisées par les territoires pour étayer leur évaluation des pratiques de reporting actuelles.

Graphique 4 : référence aux recommandations du GIFCC ou utilisation de celles-ci par les territoires hors G20, 2023



Graphique 5 : référence aux normes du SASB ou utilisation de celles-ci par les territoires hors G20, 2023



(La Fondation remercie l'IFAC d'avoir contribué à cet encadré.)

Encadré 8 - Soutien aux marchés émergents et aux économies en développement dans le cadre de l'évaluation de l'état de préparation : Groupe de la Banque mondiale



Le Groupe de la Banque mondiale reconnaît que la publication de rapports de durabilité harmonisés et de qualité est essentielle à l'intégration des considérations de durabilité dans les décisions financières et, par conséquent, à la mobilisation des investissements institutionnels en faveur d'actifs plus durables, en particulier au sein des marchés émergents et des économies en développement. L'une des principales motivations de ce travail est d'aider les territoires à prendre des décisions éclairées quant à l'adoption ou à l'utilisation de normes internationales de reporting sur la durabilité, telles que les normes de l'ISSB. Bien que les territoires puissent être confrontés à un paysage complexe, l'adoption de normes internationales peut apporter des avantages, tels qu'un meilleur accès à la finance durable, une transparence accrue et un alignement sur les flux de capitaux mondiaux. Cependant, une telle adoption peut également entraîner des coûts importants, y compris concernant la conformité, le renforcement des capacités, la collecte de données et les mises à niveau du système de reporting. La collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec la Fondation, formalisée dans un récent protocole d'accord, renforce l'engagement du Groupe de la Banque mondiale à soutenir les territoires en fournissant un cadre permettant d'évaluer les implications de l'adoption de normes internationales d'information sur la durabilité, y compris des analyses rigoureuses des coûts et des avantages.¹⁹

suite ...

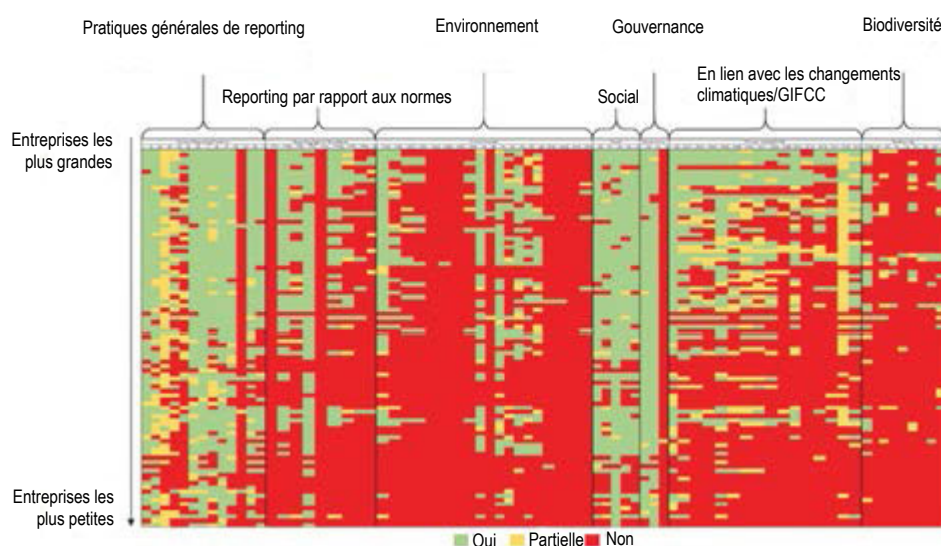
¹⁹ Groupe de la Banque mondiale, « [World Bank Group and IFRS Foundation Announce Commitment to Further Partnership Towards Adoption of ISSB Standards in EMDEs](#) », 2024 (Le Groupe de la Banque mondiale et la Fondation IFRS s'engagent à renforcer leur partenariat pour l'adoption des normes de l'ISSB au sein des marchés émergents et des économies en développement).

L'approche du Groupe de la Banque mondiale est fondée sur la fourniture d'outils d'analyse et d'assistance technique qui aident les territoires à évaluer systématiquement les coûts et les avantages de l'introduction des normes de l'ISSB dans leur infrastructure de marché, en tenant compte des structures de marché locales, des contextes réglementaires et des capacités institutionnelles. Cette approche garantit que toute évolution vers des normes internationales est proportionnée, adaptée au contexte et ne crée pas d'obstacles involontaires ou de charges excessives pour les préparateurs.

Par exemple, en collaboration avec la *Securities Commission of Malaysia*, le Groupe de la Banque mondiale a mené un exercice d'analyse comparative des pratiques de publication d'informations à fournir en lien avec la durabilité des entités cotées et des investisseurs dans le territoire en utilisant son Cadre de bonnes pratiques en matière d'information pour les fonds de pension.²⁰ Il a été mis à jour pour intégrer les mesures et les indicateurs des normes IFRS S1 et IFRS S2, du nouveau cadre de reporting des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD).

L'évaluation a permis d'analyser les pratiques d'information sur la durabilité d'un échantillon représentatif de 90 entités cotées et les processus de publication d'informations de quatre des plus grands propriétaires d'actifs en Malaisie. L'évaluation a indiqué que la plupart des entités échantillonnées disposaient de solides processus de publication d'informations et de bonnes pratiques de gouvernance et sociales. Cependant, la qualité des informations sur les indicateurs environnementaux, en particulier le changement climatique, la nature et la biodiversité, était plus faible. Les grandes entités (par capitalisation boursière) ont montré des taux de publication d'informations nettement meilleurs que les petites entités, avec une baisse marquée du champ d'application et de la qualité parmi les entités en dehors du top 50 du marché principal de *Bursa Malaysia* (se référer au Graphique 6). Ces lacunes ont mis en évidence la nécessité de fournir des informations plus explicites et transparentes en lien avec la durabilité et de faire le suivi en permanence de la manière dont les normes IFRS S1 et IFRS S2 complètent les engagements nationaux existants en matière de finance durable.

Graphique 6 : cartographie thermique de la publication des informations à fournir en lien avec la durabilité des entités cotées en Malaisie



(Source des données : Groupe de la Banque mondiale et *Securities Commission Malaysia*, *évaluation des informations publiées en matière de durabilité (ESG) des sociétés cotées en Malaisie et recommandations pour l'élaboration des politiques*, 2024)

suite ...

²⁰ Groupe de la Banque mondiale et *Securities Commission Malaysia*, [évaluation des informations publiées en matière de durabilité \(ESG\) des sociétés cotées en Malaisie et recommandations pour l'élaboration des politiques](#), 2024 ; Groupe de la Banque mondiale, [Investissement durable : Liste de contrôle des bonnes pratiques en matière de publication d'informations pour les fonds de pension](#), 2020.

Ces analyses comparatives et les évaluations des lacunes correspondantes aident à éclairer le dialogue entre les autorités de réglementation des marchés de valeurs mobilières et le Groupe de la Banque mondiale, dans le but de concevoir des orientations proportionnées et adaptées aux acteurs du marché, ainsi que de séquencer et de hiérarchiser les réformes nécessaires. En Malaisie, les conclusions ont directement éclairé les recommandations à la *Securities Commission*, y compris une recommandation visant à encourager les investisseurs nationaux à stimuler la demande d'informations en lien avec la durabilité des entreprises et à adapter les nouvelles obligations aux réalités du marché local. Cette approche garantissait que les nouvelles obligations étaient à la fois ambitieuses et réalisables, évitant une charge excessive aux acteurs du marché tout en améliorant la qualité générale des informations fournies.

L'analyse comparative a également fourni une base de référence pour la mise en œuvre efficace du cadre national de reporting en matière de durabilité et la décision d'adopter pleinement les normes de l'ISSB en Malaisie. Pour les propriétaires d'actifs, l'évaluation a permis de mettre en lumière les domaines à améliorer, en particulier dans les rapports sur le climat et la biodiversité, et a souligné leur rôle potentiel dans la publication des informations en lien avec la durabilité des entreprises. Pour les entités cotées en bourse, le rapport indiquait que le reporting en matière de durabilité était largement axé sur la conformité, avec une demande limitée des investisseurs nationaux et recommandait de favoriser une demande plus forte pour les informations à fournir afin d'encourager l'amélioration des rapports.

Le Groupe de la Banque mondiale a également appliqué l'outil d'analyse comparative en Afrique du Sud, où l'analyse a mis en évidence les points forts de la publication d'informations relatives à la gouvernance et aux stratégies, mais a révélé des lacunes importantes dans les rapports liés aux changements climatiques. Les autorités de réglementation ont utilisé ces informations pour donner la priorité à l'intégration du risque climatique dans la réglementation des fonds de pension (par exemple, le règlement 28 de la loi sur les fonds de pension) et pour élaborer des notes d'orientation et des initiatives de renforcement des capacités axées sur l'intégration du climat et des facteurs ESG. Entre autres développements en Afrique du Sud (se référer à l'encadré 10), la *Financial Sector Conduct Authority* (FSCA) a depuis publié des orientations ciblées et mené des enquêtes de suivi pour surveiller les progrès.

Dans l'ensemble, ces efforts sont essentiels dans la mesure où les territoires élaborent des stratégies pour améliorer la compétitivité des marchés de capitaux et leur attrait pour les investisseurs en promouvant la publication d'informations liées à la durabilité cohérentes et comparables et en construisant un système financier plus robuste et durable grâce à de meilleures pratiques et informations en matière de durabilité dans tous les domaines.

(La Fondation remercie le Groupe de la Banque mondiale d'avoir contribué à cet encadré.)

Encadré 9 - Champ d'application et méthodologie d'analyse du Rapport concernant les progrès réalisés en matière de divulgation d'informations sur le climat par les entreprises

Le [rapport concernant les progrès réalisés en matière de divulgation d'informations sur le climat par les entreprises](#) de la Fondation de 2024 s'appuie sur l'approche énoncée dans les précédents rapports d'état des lieux du GIFCC pour assurer la cohérence entre les années au cours desquelles les informations sont publiées. L'analyse couvre les entités publiques de cinq régions (Afrique, Asie-Océanie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, et Amérique du Nord) et de neuf secteurs d'activité (agriculture, banque, biens de consommation, énergie, produits alimentaires et forestiers, assurance, matériaux et bâtiments, technologie et médias, transports).

La Fondation a utilisé la technologie de l'intelligence artificielle (IA) pour examiner les dossiers financiers, les rapports annuels, les rapports intégrés, les rapports sur la durabilité et d'autres documents pertinents publiés en anglais. Les rapports dans d'autres langues ont été exclus afin de maintenir une cohérence au cours de l'analyse automatisée. La technologie IA avait recours à des modèles de langage capables de représenter mathématiquement des phrases et des paragraphes entiers et de capturer le sens contextuel. Elle était fondée sur l'approche de pré-entraînement *Robustly Optimized Bidirectional Encoder Representations from Transformers*, un modèle de traitement du langage naturel en apprentissage profond, qui a été formé pour identifier les informations alignées sur les 11 divulgations recommandées par le GIFCC en matière de gouvernance, de stratégie, de gestion des risques, d'indicateurs et de cibles.

Fait important, l'analyse par le biais de l'IA n'a pas été conçue pour évaluer la qualité des informations financières à fournir en lien avec les changements climatiques des entités, mais plutôt pour fournir une indication de l'alignement des informations existantes sur les 11 divulgations recommandées par le GIFCC. L'ensemble de données final comprenait 3 814 entités, ce qui correspond à 25 127 rapports en 2022 et 26 637 rapports en 2023.

Le résultat de l'évaluation des connaissances et des pratiques éclairera les décisions sur des questions telles que le champ d'application des entités soumises aux obligations, l'introduction progressive des obligations dans les normes de l'ISSB et l'extension des allègements transitoires. Cela aidera également à renforcer les capacités et d'autres efforts de soutien.

État de préparation du système de soutien

Axe d'évaluation F : système de soutien

Lorsqu'un territoire identifie des lacunes dans l'état de préparation de l'écosystème et des préparateurs, il devra analyser la possibilité d'une mobilisation d'un système de soutien composé de partenaires de développement, d'organismes comptables et autres pour aider les préparateurs, les autorités de réglementation et l'écosystème au sens large à renforcer les capacités permettant de fournir des informations de qualité en lien avec la durabilité. Cette problématique est au cœur du domaine d'évaluation de l'état de préparation du système de soutien.

La capacité d'un territoire à accéder à ce système de soutien peut accélérer les efforts de renforcement des capacités, en aidant à créer plus rapidement un environnement de reporting qui favorise la publication d'informations de qualité en lien avec la durabilité. Dans le cadre de son évaluation de l'état de préparation juridictionnelle, un territoire peut donc examiner dans quelle mesure les préparateurs, les autorités compétentes, les sociétés de services professionnels et les fournisseurs de données et d'analyses ont accès aux ressources et au dispositif de soutien.

La Fondation a souligné l'importance du système de soutien dans l'ébauche de son Programme de mise en œuvre réglementaire, identifiant le soutien des partenaires comme l'un des quatre éléments clés du programme pour aider les territoires à faire avancer l'adoption. Les organismes internationaux, les banques multilatérales de développement, les agences de développement, les organismes comptables et autres partenaires d'appui technique peuvent fournir une assistance financière et technique, un renforcement des capacités et des opportunités d'apprentissage par les pairs et de partage d'informations.

Pour faciliter les liens avec les partenaires, la Fondation a mis en place un Cadre de partenariat pour le renforcement des capacités, ainsi qu'un Programme de partenaires de mise en œuvre et un Programme de conseillers en mise en œuvre. Chacune de ces catégories de partenaires apporte son expertise propre. Par exemple :

- **l'OICV** soutient les autorités de réglementation des valeurs mobilières et leur réseau plus large par le biais de plateformes d'apprentissage par les pairs et de programmes de renforcement des capacités, y compris par le biais de son réseau de comités pour la croissance et les marchés émergents (réseau GEMC) pour l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB (se référer à l'encadré 11).
- **les banques multilatérales de développement et les agences de développement** contribuent à faire progresser le niveau de préparation des écosystèmes et des préparateurs. Les banques multilatérales de développement et d'autres agences de développement peuvent servir à la fois de partenaires de mise en œuvre et de partenaires de renforcement des capacités, fournissant aux territoires une assistance technique sur les questions politiques, législatives et réglementaires, ainsi qu'un partage des connaissances et un soutien personnalisé tout au long de l'adoption. Grâce à ces rôles, les banques multilatérales de développement aident à renforcer le niveau de préparation locale et à soutenir la mise en œuvre et l'adoption efficaces des normes de l'ISSB.
- **les organisations de comptables professionnels (OCP)**, y compris les organismes membres de l'IFAC, intègrent les normes de l'ISSB dans les pratiques professionnelles, les programmes et la formation des experts-comptables certifiés, tout en promouvant les normes internationales, telles que l'ISSA 5000 et l'IESSA (se référer à l'encadré 12).
- **d'autres partenaires de soutien technique** facilitent l'accès à des données de qualité, à des connaissances techniques et à des ressources de renforcement des capacités. Le *CDP*, *Accounting for Sustainability (A4S)*, *XBRL International*, *Chapter Zero*, *PRI* et le *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)* en font partie.

Il est possible que les territoires qui ont des partenariats existants et coordonnent activement avec les partenaires de soutien soient mieux placés pour combler les lacunes en matière de préparation. Dans le cadre des évaluations de l'état de préparation, il convient donc d'analyser non seulement la disponibilité d'un dispositif de soutien, mais aussi la capacité du territoire à assurer la coordination entre les agences et à concrétiser ces partenariats.

Les territoires peuvent juger utile d'évaluer la mesure dans laquelle les autorités de réglementation, les services professionnels et l'infrastructure informatique et d'information, ainsi que les préparateurs, ont accès aux ressources et au dispositif de soutien.

Autorités de réglementation

Les territoires doivent déterminer si les autorités compétentes ont accès aux connaissances, aux outils et aux mécanismes de soutien dont elles ont besoin pour concevoir, superviser et appliquer de manière efficace et efficiente les obligations d'information financière à fournir en lien avec la durabilité. L'évaluation pourrait se concentrer sur la question de savoir si le territoire tire déjà parti de ce soutien ou est bien placé à cet égard afin de combler les lacunes identifiées dans les évaluations précédentes (se référer à l'axe d'évaluation A) en fonction des accords, des partenariats ou des flux de financement existants.

Les types de soutien suivants peuvent être disponibles :

- **soutien des partenaires de développement** : des initiatives de partenariat adaptées, telles que les programmes soutenus par des banques multilatérales de développement ou des agences de développement qui fournissent une assistance technique pour la conception et l'élaboration de feuilles de route et de réglementations juridictionnelles et la formation des autorités de réglementation et des institutions du marché (se référer à l'encadré 10) ;
- **réseaux mondiaux et régionaux d'apprentissage par les pairs** : participation à des plateformes telles que le réseau GEMC de l'OICV, qui offre aux autorités de réglementation des opportunités structurées de formation technique, d'échange entre pairs et de renforcement des capacités de supervision (se référer à l'encadré 11) ; et
- **le cadre de renforcement des capacités de la Fondation** : y compris le cadre de partenariat pour le renforcement des capacités et les ressources techniques connexes, sur lesquels les autorités de réglementation peuvent s'appuyer pour favoriser l'adoption des normes de l'ISSB.

Une autorité de réglementation peut mettre à profit ses relations pour aider les systèmes à obtenir un accès rapide au dispositif de soutien, pour répondre aux lacunes techniques et opérationnelles et pour renforcer les capacités de supervision plus efficacement. À l'inverse, en cas d'accès limité, l'adoption par toute autorité de réglementation serait plus progressive.

Encadré 10 - Soutenir l'élaboration de réglementations alignées sur l'ISSB :
IFC, membre du Groupe de la Banque mondiale



La FSCA d'Afrique du Sud a conclu un accord de coopération avec l'IFC. Le partenariat entre l'IFC et la FSCA fait partie du programme [Beyond the Balance Sheet](#) de l'IFC, qui vise à aligner le secteur financier de l'Afrique du Sud sur les normes de l'ISSB.

Le travail de l'IFC comprend :

- la collaboration avec la FSCA et d'autres agences nationales sur l'approche permettant l'adoption des normes de l'ISSB, y compris en s'engageant auprès du Groupe de travail sud-africain sur la préparation à l'adoption des normes d'informations sur la durabilité, qui a été créé dans le but de parvenir à un consensus sur une feuille de route juridictionnelle ;
- le développement d'outils tels qu'une liste de contrôle concernant le niveau de préparation à la publication d'informations liées aux changements climatiques et des orientations sur la gouvernance des organes de direction ;
- la formation et le renforcement des capacités du personnel de la FSCA et des entités et banques cotées ;
- la promotion des consultations entre les parties prenantes et les autorités de normalisation et de réglementation nationales et mondiales ; et
- le suivi du processus d'adoption et de l'efficacité des réglementations.

Ce partenariat souligne l'engagement de l'IFC à promouvoir la publication des informations à fournir en lien avec la durabilité et les changements climatiques à l'échelle mondiale.

Cette initiative s'appuie sur la collaboration plus large de l'IFC avec la Fondation, formalisée par un protocole d'accord en juin 2024, et soutient la mission de l'IFC visant à promouvoir la transparence, la finance durable et la résilience climatique à l'échelle mondiale.

En outre, à travers le programme *Beyond the Balance Sheet*, en collaboration avec les programmes de conseil de l'IFC, l'IFC aide le Bangladesh, l'Égypte, la Jordanie, le Népal, le Pérou, d'autres territoires et les clients de l'IFC à s'aligner sur les normes de l'ISSB. En outre, conjointement avec l'Initiative des bourses de valeurs pour un investissement durable des Nations unies (SSE des NU) et la Fondation, l'IFC a dispensé une [formation sur les normes de l'ISSB](#) à 20 000 participants sur 30 marchés.

(La Fondation remercie l'IFC, membre du Groupe de la Banque mondiale, d'avoir contribué à cet encadré.)

Encadré 11 - Soutenir l'élaboration de réglementations alignées sur l'ISSB : Comité de l'OICV sur la croissance et les marchés émergents et réseau GEMC pour l'adoption ou toute autre utilisation des normes de l'ISSB

Le réseau GEMC de l'OICV favorise le renforcement des capacités gouvernementales et le partage d'informations au niveau régional pour les marchés émergents et les économies en développement. Le réseau GEMC soutient les territoires à différentes étapes de leur processus d'adoption ou d'utilisation des normes de l'ISSB, permettant un apprentissage par les pairs et une assistance technique ciblée. Grâce à des ateliers régionaux et à un partage d'informations structuré, le réseau GEMC contribue :

- **à la mise en place de formations réglementaires et au renforcement des capacités de supervision** : programmes de formation technique développés en collaboration avec le programme *Nurturing Excellence Through Growth, Education and Networking* de l'OICV et la Fondation pour renforcer les capacités de supervision et d'application des obligations relatives à la publication d'informations à fournir en lien avec la durabilité ;
- **aux opportunités d'e-learning et au développement professionnel continu** : une série de webinaires continus à la disposition du réseau GEMC et des autres membres de l'OICV, offrant des conseils pratiques fondés sur les ressources pédagogiques de la Fondation, adaptés aux besoins des autorités de réglementation ;
- **au développement d'un forum d'apprentissage par les pairs et de partage d'informations** : un forum structuré permettant aux autorités de réglementation d'échanger des expériences, de partager des feuilles de route et de relever les défis liés à l'adoption et à la mise en œuvre des normes de l'ISSB ;
- **au déploiement de programmes conjoints avec des partenaires de développement** : une collaboration avec la Banque mondiale et la Fondation par le biais du programme de renforcement des capacités de l'OICV, de la Banque mondiale et de la Fondation IFRS, offrant aux territoires un accès à une expertise mondiale et à un soutien ciblé ; et
- **à la mise à disposition d'une assistance technique spécifique au territoire** : une plateforme permettant de mettre en relation les territoires ayant des besoins spécifiques avec d'autres partenaires de mise en œuvre afin d'apporter une assistance technique sur mesure aux autorités de réglementation dans le cadre de la conception de feuilles de route en vue de l'adoption, de la préparation des acteurs du marché et de la recherche de solutions aux défis liés à la mise en œuvre au sein des territoires.

Services professionnels

Les territoires doivent déterminer dans quelle mesure les prestataires de services d'assurance, les consultants et les conseillers juridiques peuvent accéder aux connaissances, à la formation et au soutien institutionnel dont ils ont besoin pour aider les entités à fournir des informations de qualité en lien avec la durabilité, en particulier lorsque des lacunes sont identifiées dans l'écosystème professionnel (se référer à l'axe d'évaluation B).

L'accès au dispositif de soutien pourrait, par exemple, être fourni par le biais d'initiatives internationales et régionales, telles que le Cadre de partenariat pour le renforcement des capacités de la Fondation, les programmes de développement professionnel gérés par l'IFAC, les initiatives de renforcement des capacités gérées par la Fédération Panafricaine des Experts-Comptables (PAFA) et les activités visant à soutenir les nouvelles normes d'assurance liées à la durabilité élaborées par l'IAASB et l'IESBA (se référer à l'encadré 12).

Encadré 12 - Initiatives internationales et régionales

IFAC

L'IFAC a organisé des tournées de présentation régionales en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2024, s'adressant directement aux professionnels de la comptabilité au sujet du reporting en matière de durabilité. En 2025, ce travail a été approfondi grâce à une campagne d'événements mondiaux [IFAC Connect](#), qui a remplacé le format précédent de tournée de présentation. La campagne 2025 comprenait quatre événements régionaux : Afrique (Nairobi, Kenya, 19–20 août 2025), Moyen-Orient et Afrique du Nord (Riyad, Arabie saoudite, 2 octobre 2025), Amérique latine/Monde (Mexico, Mexique, 12–13 novembre 2025) et Asie-Océanie (Jakarta, Indonésie, 4 décembre 2025).

Ces événements sont centrés sur le thème « *Leading the Sustainability Transformation : Global Standards, Local Solutions* » et mettent une plateforme à disposition pour explorer des stratégies pratiques pour la mise en œuvre des normes de l'ISSB et le partage d'expériences régionales. Cette campagne a pour objectif d'aider les organismes professionnels et les autorités de réglementation à comprendre et à appliquer les références mondiales et à encourager l'intégration des normes de l'ISSB dans les cadres réglementaires.

L'IFAC a également publié des révisions des normes internationales de formation pour refléter les normes de l'ISSB et travaille en collaboration avec des organismes professionnels pour soutenir les mises à jour des programmes et les stratégies de renforcement des capacités.²¹

PAFA

Grâce au financement de la part du *Foreign, Commonwealth & Development Office* du Royaume-Uni, la PAFA a élaboré une stratégie globale pour renforcer la capacité des organisations de comptables professionnels à soutenir la mise en œuvre des normes de l'ISSB en Afrique. Cette initiative comprend la création du [Sustainability Centre of Excellence](#), conçu pour renforcer les capacités d'élaboration de rapports de durabilité à grande échelle par le biais d'organisations de comptables professionnels, et pour faciliter le développement de ressources et l'échange de connaissances afin d'améliorer la pratique.

IAASB

L'IAASB joue un rôle central dans le renforcement de l'assurance concernant la durabilité grâce à la définition de normes qui prévoient une base de référence mondiale pour la réalisation cohérente des engagements en faveur de l'assurance qualité. Ce travail est complété par la mise à disposition de documents de soutien non normatifs et le développement d'un processus de liaison avec les parties prenantes qui facilitent l'adoption, la mise en œuvre, la compréhension et l'application efficaces de la norme mondiale sur l'assurance concernant la durabilité.

suite ...

²¹ Les normes internationales de formation sont des normes mondiales élaborées par l'IFAC qui établissent les exigences en matière de formation et les normes de développement pour les comptables professionnels. Ces normes couvrent des domaines tels que les compétences techniques et professionnelles, l'expérience pratique et le développement professionnel continu. Les normes internationales de formation fournissent un cadre aux organisations de comptables professionnels du monde entier pour développer des programmes de formation qui garantissent un niveau de connaissances et de compétences des comptables adapté pour servir efficacement l'intérêt public.

En plus de la publication de l'ISSA 5000, l'IAASB fournit un soutien complet à la mise en œuvre par le biais du Guide de mise en œuvre de l'ISSA 5000, de webinaires sur demande, de diapositives de présentation, de fiches d'information, de foires aux questions (FAQ), de vidéos de présentation et de FAQ et d'autres documents d'orientation. Ces [ressources](#) sont conçues pour permettre un engagement cohérent et de qualité en faveur de l'assurance concernant la durabilité entre les cabinets et les territoires, et fournissent les éléments de base pour le renforcement des capacités des prestataires de services d'assurance, des cabinets et des organismes gouvernementaux. L'IAASB effectue également un suivi continu des questions de mise en œuvre soulevées par le biais de son groupe de contact sur la mise en œuvre technique ISSA 5000, de son groupe de travail sur la mise en œuvre de l'assurance concernant la durabilité, de son mécanisme de soumission de mise en œuvre en ligne et de son processus de liaison directe.

IESBA

L'IESBA a établi une série de normes d'éthique (y compris l'indépendance) pour le reporting et l'assurance concernant la durabilité qui complètent l'infrastructure mondiale des normes de durabilité. Ces normes comprennent les révisions de l'IESSA (y compris les normes internationales d'indépendance) et affectant le reporting en matière de durabilité et de nouvelles dispositions concernant l'utilisation du travail d'un expert externe dans le Code international de déontologie pour les comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance).

L'IESBA promeut l'adoption et la mise en œuvre efficaces de ses normes par le biais de son Groupe de travail sur l'adoption et la mise en œuvre, du Groupe consultatif de suivi de la mise en œuvre de l'IESSA et de la plateforme de commentaires en ligne de l'IESSA. Afin de favoriser la mise en œuvre efficace de ses normes liées à la durabilité, l'IESBA a développé un ensemble de documents d'accompagnement à la mise en œuvre, y compris des FAQ conjointes ISSA 5000-IESSA, des aperçus techniques, des webinaires, des questions et réponses du personnel, des documents sur la proportionnalité de l'IESSA et une série de vidéos explicatives. Ces [documents](#) permettent également de promouvoir la sensibilisation au rôle crucial de la déontologie et sa compréhension afin de créer des rapports et de fournir une assurance fiable en matière de durabilité, notamment en donnant aux professionnels les moyens de faire face aux risques liés à la déontologie, tels que les partis pris, les conflits d'intérêts, les pressions indues, le greenwashing et, dans le contexte des engagements d'assurance concernant la durabilité, les menaces à l'indépendance.

Infrastructure de l'information et des données

Les territoires doivent envisager s'ils peuvent eux-mêmes accéder aux connaissances, aux outils et au soutien institutionnel dont ils ont besoin pour développer et maintenir une infrastructure d'information solide afin de favoriser la publication d'informations de qualité en lien avec la durabilité. L'objectif de cette évaluation est de déterminer si les territoires ont déjà accès à un tel dispositif de soutien par le biais de programmes, de partenariats ou de mécanismes de financement existants, ou s'ils sont bien placés pour y accéder afin de combler les lacunes identifiées lors de l'évaluation préalable (par exemple, la disponibilité des données, la capacité d'analyse et les plateformes de reporting numérique, comme indiqué dans l'axe d'évaluation C).

L'accès au soutien pourrait être disponible par le biais de programmes internationaux et régionaux. Les banques multilatérales de développement, les organisations non gouvernementales et les partenaires de soutien technique facilitent également l'accès à des données de qualité, à des connaissances techniques, à des plateformes de reporting numérique et à des boîtes à outils, à un soutien consultatif et à une formation, ainsi qu'à des ressources de renforcement des capacités. Les programmes de formation proposés par les organisations professionnelles renforcent également les capacités au sein du marché des services spécialisés et des autorités de réglementation.

Cette évaluation analyse si les territoires peuvent tirer efficacement parti de ces ressources pour construire et maintenir une infrastructure d'information solide permettant le développement d'un processus de reporting précis, cohérent et exécutoire en matière de durabilité.

Préparateurs

Les territoires doivent considérer si les entités peuvent accéder aux conseils techniques, à la formation et aux services professionnels nécessaires à la divulgation d'informations financières de qualité en lien avec la durabilité. L'objectif de l'évaluation pourrait être de savoir si les territoires tirent parti du soutien disponible pour combler les lacunes identifiées dans les axes d'évaluation D et E, et s'ils sont bien placés pour en tirer parti sur la base de la structure de gouvernance, des capacités, des programmes et des partenariats existants.

Les types de soutien possibles incluent :

- **des initiatives de renforcement des capacités et de formation** : programmes et ressources orientés vers les besoins des préparateurs, y compris au niveau du conseil d'administration et de la haute direction, offerts par les partenaires de développement, les organismes comptables et autres (se référer à l'encadré 13)²² ;
- **les ressources de la Fondation** : matériel pédagogique et autres ressources sur le [centre de connaissances sur la durabilité de l'IFRS](#) et les documents et programmes de préparation des préparateurs, tels que l'[accréditation FSA®](#) (se référer à l'encadré 13) ; et
- **des forums d'apprentissage entre pairs** : des plateformes d'apprentissage entre pairs fournies par des organismes tels que A4S, WBCSD, *Chapter Zero* et d'autres qui permettent aux préparateurs, y compris les professionnels du reporting, les directions et les membres des conseils d'administration, de partager leurs expériences, d'échanger des idées et de renforcer les approches pratiques en matière de reporting sur la durabilité.²³

Un accès rapide aux ressources du système de soutien facilite l'acquisition par les préparateurs des compétences requises et l'application des normes de l'ISSB de manière cohérente et efficace. Lorsque l'évaluation montre que l'accès est plus limité, les territoires devront potentiellement tenir compte du rythme d'adoption, de l'utilisation des allègements transitoires et de l'élaboration de programmes de renforcement des capacités.

Encadré 13 - Renforcement des capacités, initiatives de formation et ressources

Dialogue entre le Forum des marchés de capitaux de l'ASEAN et la Fondation IFRS

Le Forum des marchés de capitaux (ACMF) de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Fondation ont mis en place le dialogue ACMF-Fondation sur les normes de l'ISSB, une plateforme structurée pour faciliter l'engagement régional avec l'ISSB. L'ACMF met également en œuvre des initiatives visant à renforcer les capacités de divulgation d'informations de qualité sur la durabilité au sein des territoires de l'ASEAN, avec le soutien de la Banque asiatique de développement.

Grâce à cette plateforme, les membres de l'ACMF maintiennent une interaction structurée avec l'ISSB sur les développements normatifs, en se concentrant sur les domaines qui sont particulièrement pertinents pour leurs marchés régionaux. Le groupe est un canal formel permettant à l'ACMF de fournir un retour continu à l'ISSB tout en assurant une communication et un engagement coordonnés avec les autorités de réglementation, les entités cotées et les autres parties prenantes régionales.

suite ...

22 Par exemple, le renforcement des capacités au niveau des conseils d'administration et des hautes directions peut aider à consolider la gouvernance d'entreprise dans le cadre du reporting lié à la durabilité, y compris les conseils, la formation et le soutien consultatif sur la surveillance des possibilités et des risques liés à la durabilité, l'intégration à la stratégie et à la gestion des risques, et la responsabilisation en matière d'informations à fournir en lien avec la durabilité.

23 *Chapter Zero* est un organisme qui vise à donner aux administrateurs non exécutifs les moyens d'agir et à les inspirer à exercer un leadership sur les enjeux climatiques au sein des conseils d'administration. Il sert de centre d'apprentissage par les pairs et de partage des connaissances, aidant les administrateurs à intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans la stratégie et la prise de décision de l'entreprise.

Le groupe comprend des sessions d'engagement semestrielles entre les présidents de l'ISSB et de l'ACMF. En outre, l'ACMF et la Fondation organisent conjointement des événements, des conférences et des ateliers techniques pour sensibiliser aux normes de l'ISSB et renforcer le niveau de préparation à la mise en œuvre. Les membres de l'ACMF, les superviseurs et les entités cotées de l'ASEAN peuvent profiter d'événements de formation et de sensibilisation dédiés dispensés dans des formats hybrides pour accroître l'accessibilité régionale.

Programme de formation sur le partenariat des bourses de valeurs pour un investissement durable des Nations unies

Afin d'aider les acteurs du marché à mettre en œuvre les normes de l'ISSB et à promouvoir une adoption mondiale cohérente, l'[initiative SSE des Nations unies](#) s'est associée à l'IFC et à la Fondation pour dispenser une [formation gratuite](#) par le biais du réseau mondial de bourses partenaires de l'initiative SSE des Nations unies. Cette formation a été développée conjointement par l'initiative SSE des Nations unies, la Fondation et l'IFC (avec le soutien du [Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse \(SECO\)](#)). La formation est organisée localement par les bourses, qui convoquent les préparateurs et d'autres acteurs du marché. Grâce à cette approche, les acteurs du marché peuvent accéder directement et librement à une formation.

Collaboration entre le Réseau de la Banque et de la Finance durables et l'ISSB

Facilité par l'IFC, le [Réseau de la Banque et de la Finance durables \(SBFN\)](#) est une plateforme mondiale pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités des autorités de réglementation du secteur financier et des associations du secteur au sein des marchés émergents et des économies en développement. Le SBFN a soutenu la promotion de l'adoption des normes de l'ISSB et renforce la capacité de production de rapports sur la durabilité au sein des marchés émergents et des économies en développement. La collaboration SBFN-ISSB fournit un canal structuré pour le dialogue et l'engagement avec les autorités de réglementation et les parties prenantes du secteur.

La collaboration met également à disposition des programmes de formation ciblés et des résultats de recherche pour aider les membres à mettre en œuvre efficacement les normes de l'ISSB. Des ateliers, des webinaires et des programmes au format hybride garantissent l'accès à ces offres pour aider les autorités de réglementation et les associations du secteur à améliorer les pratiques de reporting et à mobiliser des capitaux pour le développement durable.

Ressources de la Fondation

La Fondation fournit des ressources en libre accès pour soutenir la mise en œuvre des normes de l'ISSB à l'attention des préparateurs, des investisseurs, des autorités de réglementation et des autres parties prenantes. Ces ressources comprennent :

- **des supports pédagogiques**, y compris des orientations détaillées sur des questions telles que la [publication d'informations significatives](#), la [publication d'informations sur la transition climatique d'une entité et ses plans de transition](#) et la [publication d'informations sur les incidences financières actuelles et prévues](#). D'autres supports pédagogiques sont accessibles sur le site Internet de la Fondation.
- **webdiffusions et webinaires** : contenu interactif publié par la Fondation pour sensibiliser, fournir des explications techniques et préparer les préparateurs aux normes de l'ISSB.
- **l'IFRS Sustainability knowledge hub** : une plateforme en ligne regroupant près de 300 ressources développées par la Fondation et d'autres organisations expertes. Ce centre de connaissances fournit aux préparateurs des orientations pratiques, des études de cas et du matériel technique pour favoriser une compréhension cohérente et de qualité du contenu pertinent eu égard aux normes de l'ISSB.
- **la certification FSA®** : une certification avancée couvrant les normes de l'ISSB qui permet aux professionnels d'acquérir des connaissances et des compétences spécialisées pour appliquer efficacement les normes de l'ISSB, renforçant ainsi les capacités en matière de reporting sur la durabilité tout en soutenant le développement de carrière des professionnels de la finance et du reporting.

APPROCHES D'ÉVALUATION POTENTIELLES

Les évaluations de l'état de préparation des territoires impliquent une combinaison d'activités de collecte de preuves, avec différents axes d'évaluation et éléments à prendre en compte, se prêtant à différentes approches. Les méthodes les plus fréquemment utilisées pour les évaluations de l'état de préparation sont la **cartographie de l'écosystème**, **l'analyse documentaire**, **les enquêtes** et **l'implication des parties prenantes**.

Cartographie de l'écosystème

La cartographie de l'écosystème est utilisée pour obtenir une première compréhension de l'architecture de reporting liée à la durabilité du territoire. Au cœur de cette approche figurent l'identification et la documentation des principales institutions, des mandats, des instruments politiques et des mécanismes de mise en œuvre pertinents dans le cadre de l'application des normes de l'ISSB. Ces informations comprennent les rôles des ministères, des autorités de réglementation, des organismes publics de surveillance, des organismes de normalisation, des organisations comptables professionnelles, des prestataires de services d'assurance, des autorités de reporting numérique et des fournisseurs d'infrastructure de données. La cartographie de l'écosystème permet aux territoires de clarifier les responsabilités institutionnelles, d'identifier les besoins de coordination et de déterminer les domaines où le renforcement des capacités ou des mandats pourrait être nécessaire.

Analyse documentaire

L'analyse documentaire permet d'identifier avec précision les preuves disponibles sur l'état du reporting et du soutien institutionnel liés à la durabilité sur un territoire. L'activité principale consiste en une analyse systématique, fondée sur des documents et des données, des cadres applicables et des pratiques de déclaration volontaire, des instruments juridiques ou réglementaires publiés, des documents d'orientation, des politiques d'application, des plateformes de dépôt, des taxonomies, des dispositifs de surveillance et des indicateurs d'infrastructure au niveau du marché. Cette approche appuie à la fois l'évaluation du préparateur et les évaluations de l'état de préparation de l'écosystème et aide à affiner les informations recueillies par d'autres méthodes.

Enquêtes

Les enquêtes peuvent s'avérer judicieuses pour évaluer l'état de préparation d'un territoire. Les enquêtes peuvent être particulièrement utiles dans le contexte de la préparation des préparateurs. Par exemple, cette approche peut être utilisée afin de collecter des informations structurées et comparables sur la familiarité des entités avec les normes de l'ISSB et leur maturité actuelle en matière de gouvernance, de gestion des risques, de contrôles internes, de couverture des données et de ressources. Différents instruments peuvent être utilisés dans le cadre des enquêtes et notamment des questions concises à choix multiples pour faciliter l'analyse comparative entre les secteurs et les types d'entités (se référer à l'encadré 14 pour les meilleures pratiques d'enquête). Le cas échéant, des questions supplémentaires peuvent être incluses pour évaluer l'accès des entités aux principaux services écosystémiques, tels que les services professionnels ou d'assurance, les solutions numériques et les sources de données externes, ainsi que leur connaissance des sources de soutien au renforcement des capacités. Les enquêtes peuvent également aider les territoires à identifier les obstacles potentiels à la mise en œuvre en termes de coûts.

Encadré 14 - Meilleures pratiques d'enquêtes

Dans le cadre d'une évaluation de l'état de préparation des territoires, une enquête bien conçue peut fournir des informations structurées, comparables et utiles à la prise de décision sur la maturité du préparateur et les capacités de l'écosystème. Afin d'optimiser son efficacité, la conception d'une enquête doit :

- articuler des objectifs clairs qui s'alignent sur ceux de l'évaluation, en clarifiant ce que le territoire cherche à comprendre ou à diagnostiquer ;
- définir un public cible représentatif ;
- inclure des questions de profilage pour permettre la segmentation des réponses par groupes de répondants pertinents (par exemple, la segmentation par secteur, taille ou expérience de reporting) ;
- maximiser l'engagement des répondants en limitant les questions à un nombre raisonnable et en veillant à ce qu'elles soient concises, ciblées et directement liées aux indicateurs clés de préparation ;
- fixer des délais raisonnables pour la réalisation de l'enquête qui permettent un engagement approprié des différents groupes de parties prenantes ; et
- si possible, présenter des options de réponse structurées (telles que des questions à choix multiples ou des échelles de Likert) pour améliorer l'analyse quantitative, la cohérence générale et la comparabilité.

Avant de mener une enquête, un territoire doit établir une méthodologie claire pour interpréter et appliquer ses conclusions. Le territoire doit veiller à ce que les résultats soient systématiquement analysés et utilisés pour éclairer les décisions concernant les trajectoires d'adoption, le calendrier, la portée des entités incluses et les priorités en matière de renforcement des capacités.

Implication des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes est une méthode couramment utilisée qui peut être particulièrement utile pour évaluer les aspects de la préparation des écosystèmes. Cette méthode implique l'ouverture de discussions ou d'entretiens ciblés avec des acteurs clés regroupés par domaine thématique, par exemple, les organismes de surveillance et les autorités de réglementation des valeurs mobilières au titre du mandat et de l'application, les organismes professionnels et les cabinets d'audit pour la capacité d'assurance, et les autorités de dépôt ou les fournisseurs de données pour les infrastructures. Un mécanisme de coordination interinstitutions peut aider à gérer le processus des évaluations de l'état de préparation dans son ensemble. Un tel mécanisme peut également soutenir la création de groupements thématiques pour encourager un dialogue ciblé à des stades ultérieurs. Cette méthode permet de fournir des informations approfondies et riches en contexte sur les responsabilités institutionnelles, la dynamique de coordination, les contraintes opérationnelles et les défis pratiques de mise en œuvre.

ÉTAPES SUIVANTES

L'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires* utilise les concepts présentés dans ce guide. Pour chacun des axes d'évaluation décrits dans ce guide, l'outil définit l'objectif de l'évaluation, les approches d'évaluation potentielles, les éléments à prendre en compte avec des questions d'évaluation suggérées, ainsi que les décisions et actions potentielles découlant des informations générées par l'évaluation.

Ce guide est conçu pour compléter l'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires*. Les territoires peuvent avoir recours à ce guide pour comprendre le cadre général des évaluations de l'état de préparation des territoires, puis appliquer l'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires* en tant que ressource pratique pour l'auto-évaluation détaillée, l'engagement des parties prenantes, la prise de décision et la hiérarchisation. En utilisant l'*outil d'évaluation de l'état de préparation des territoires*, ceux-ci s'assurent que leurs feuilles de route d'adoption sont fondées sur une évaluation structurée et fondée sur des données probantes de l'état de préparation des préparateurs et de la capacité de l'écosystème de reporting et du système de soutien connexes.

Ce document ne fait pas partie des normes IFRS et n'ajoute ni ne modifie les exigences des normes en question. Il a été élaboré pour aider les parties prenantes à comprendre nos normes. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de l'International Accounting Standards Board, de l'International Sustainability Standards Board ou de la Fondation IFRS. Ce document ne saurait être considéré comme un conseil professionnel ou d'investissement.

Droit d'auteur © 2026 Fondation IFRS

Tous droits réservés. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. Aucune partie de cette publication ne peut être traduite, réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ou par tout moyen électronique, mécanique ou autre, connu ou inventé à l'avenir, y compris la photocopie et l'enregistrement, ou dans tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite préalable de la Fondation IFRS.

La Fondation possède des marques déposées dans le monde entier, notamment « IAS® », « IASB® », le logo « IASB® », « IFRIC® », « IFRS® », le logo « IFRS® », « IFRS pour les PME® », le logo de l'IFRS « IFRS pour les PME® », le « Hexagon Device », « International Accounting Standards® », « International Financial Reporting Standards® », « NIIF® », « SIC® », « ISSB™ » et « SASB® ». De plus amples informations sur les marques commerciales de la Fondation sont disponibles sur demande auprès de la Fondation.

La Fondation IFRS est une société à but non lucratif régie par la General Corporation Law de l'État du Delaware, aux États-Unis, et opère en Angleterre et au Pays de Galles en tant que société d'outre-mer (numéro d'entreprise : FC023235), dont le siège est à Londres.



IFRS[®]
Foundation

Columbus Building
7 Westferry Circus
Canary Wharf
Londres E14 4HD, Royaume-Uni

Téléphone **+44 (0) 20 7246 6410**
E-mail **customerservices@ifrs.org**

ifrs.org

La Fondation IFRS possède des marques déposées dans le monde entier, notamment « FSA[®] », « IASB[®] », « IFRS[®] », « International Financial Reporting Standards[®] », « ISSB[®] » et « SASB[®] ». Pour obtenir la liste complète de nos marques déposées, consultez le site suivant www.ifrs.org.